

Changement  
de garde à la  
haute direction  
du **Cirque  
du Soleil**

Page B 10



**Politique  
énergétique**  
Un avant-goût  
pour un cercle  
restreint

Page A 3



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVII N° 4

LE DEVOIR, LE JEUDI 14 JANVIER 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## NOUVELLES COMPRESSIONS À LA CSDM



ANNIK MH DE CARUFEL ARCHIVES LE DEVOIR

## Les employés s'« attendent au pire »

Équilibre budgétaire oblige, les pertes d'emplois pourraient se compter par dizaines

PHILIPPE ORFALI

Les employés de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne sont pas au bout de leurs peines. Après avoir perdu près de 150 de leurs collègues l'an dernier en raison des compressions budgétaires, plusieurs se demandent si ce sera à leur tour cette fois-ci, des pertes d'emploi « au moins aussi importantes » devant être effectuées cette année, a appris *Le Devoir*.

L'adoption du budget de la CSDM s'annonce cette année encore un exercice périlleux. Le 3 décembre dernier, les principaux syndicats de la commission scolaire ont pris part à des échanges avec la direction générale afin de faire le point sur les mois à venir. On a alors fait état des nombreux progrès effectués sur le front de la transformation organisationnelle... mais aussi de pertes d'emploi imminentes.

« On s'attend au pire, confie un représentant syndical. On s'est fait dire que nous devons nous attendre à des sacrifices au moins aussi importants que ceux que nous avons subis cette année. »

Pas moins de 167 postes ont été éliminés des livres de la CSDM au cours du présent exercice financier. Un autre lot de 22 emplois avait été touché par les compressions, sans toutefois disparaître.

VOIR PAGE A 10 : CSDM

## AFFAIRE MARCEL AUBUT

## Le Comité olympique fait son mea culpa

Un rapport révèle que le COC était au fait des agissements de l'ex-président depuis 2008

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Le harcèlement personnel et sexuel faisait partie du quotidien des employés et collaborateurs du Comité olympique canadien (COC), et la direction était au courant des agissements problématiques de Marcel Aubut depuis au moins 2008, révèle un examen indépendant présenté aux médias mercredi par la présidente du COC, Tricia Smith.

Le rapport — sommaire — de la firme Rubin Thomlinson est sans équivoque : la majorité des 100 employés du COC rencontrés dans le cadre de l'examen « rapportent avoir été victimes ou témoins de harcèlement (personnel et sexuel) durant la période couverte par le mandat [à la présidence de Marcel Aubut], tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bureaux du COC ». Membre du COC depuis 2000, Marcel Aubut a été élu président en 2009, pour entrer en fonction en 2010. À la suite d'une plainte pour harcèlement sexuel, il a remis sa démission le 3 octobre 2015.

Or, les comportements problématiques de l'avocat de formation ont commencé avant son ascension à la présidence, apprend-on en lisant le document, préparé par l'avocate Christine Thomlinson. Ainsi, quand M<sup>e</sup> Aubut a dû signer une lettre dans laquelle il s'engageait à cesser de « toucher ses employés », en juin 2011, ce n'était pas seulement parce qu'une employée s'était manifestée deux mois plus tôt. « Des informations dans le dossier RH [des ressources humaines] du COC remontant à 2008 quant à des préoccupations sur le comportement du président

VOIR PAGE A 10 : AUBUT

## AUJOURD'HUI



**Culture** › Entrevue. Robert Lepage tel qu'en marquis de Sade dans la pièce *Quills*. Page B 10

**Actualités** › Plus ça change... La nouvelle année ressemble dangereusement à l'ancienne pour le gouvernement Couillard, constate notre chroniqueur Michel David. Page A 3



Avis légaux..... A 6  
Décès..... B 6  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 4  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 5

## MODE DE SCRUTIN

## Trudeau et le dilemme du référendum

Résumée succinctement, la situation est la suivante : le gouvernement fédéral ne veut pas que la population vote pour dire comment elle aimerait voter à l'avenir. Et c'est là une position qui soulève un vif débat au Canada, d'autant que l'enjeu de la réforme du mode de scrutin s'annonce comme le plus fondamental du mandat Trudeau. Tour d'horizon.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Pour solliciter des dons de leurs sympathisants, les conservateurs usent d'une méthode éprouvée : l'envoi d'un courriel qui affirme qu'une grande menace pèse sur le Canada et que la meilleure manière de la contrer est d'envoyer de l'argent au parti.

Vus d'un autre angle, ces messages permettent de prendre la mesure des sujets qui irritent ou motivent les conservateurs. Et à cet égard, le dossier de la réforme du mode de scrutin fait assurément partie de la première catégorie.

Dans un message envoyé mardi, le député Scott Reid écrivait ainsi être « submergé par le soutien des Canadiens » qui veulent comme lui « s'opposer aux plans de Justin Trudeau visant à changer complètement la démocratie canadienne ».

VOIR PAGE A 10 : SCRUTIN



CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE

Justin Trudeau s'est engagé lors de la campagne électorale à déposer un projet de loi visant à réformer le mode de scrutin au cours des 18 premiers mois de son mandat.

## ACTUALITÉS

OLÉODUC NORTHERN GATEWAY

## La Cour ordonne à la C.-B. de consulter les autochtones

ALEXANDRE SHIELDS

Dans un jugement qui pourrait faire jurisprudence ailleurs au pays, la Cour suprême de Colombie-Britannique a statué mercredi que le gouvernement de la province a manqué à ses responsabilités en ne consultant pas les Premières Nations dans le cadre du controversé projet de pipeline Northern Gateway, de la pétrolière Enbridge.

Concrètement, le gouvernement provincial avait décidé, dans le cadre de l'évaluation du projet de pipeline, de céder l'essentiel de celle-ci à l'Office national de l'énergie (ONE), qui détient en théorie le pouvoir de recommander au gouvernement fédéral l'approbation de tels projets.

Une décision contestée par plusieurs communautés autochtones. L'affaire avait d'ailleurs été portée à la Cour suprême de la province par la Première Nation Gitga'at et les Premières Nations côtières — une alliance de communautés autochtones au centre et au nord des côtes de la Colombie-Britannique.

Le tribunal vient donc de leur donner raison, en statuant que la province avait porté atteinte à l'honneur de la Couronne en ne consultant pas les Premières Nations quant à cet accord.

L'accord d'équivalence entre la Colombie-Britannique et l'ONE — qui donnait le pouvoir à l'agence fédérale d'évaluer le projet de la pétrolière Enbridge — est donc invalidé. Cela signifie que la province devrait normalement consulter les Premières Nations, mais aussi se prononcer sur le projet lui-même. Elle pourrait toutefois porter la cause en appel.

### Pipelines et pétroliers

La décision de la justice constitue un nouveau revers pour Enbridge, qui tarde à pouvoir lancer la construction de son important projet de pipeline conçu pour exporter du pétrole albertain à partir de la côte ouest canadienne.

La pétrolière albertaine prévoit en fait construire deux pipelines. Un premier, d'un diamètre d'un mètre, servira à transporter quotidiennement 525 000 barils de pétrole des sables bitumineux de l'Alberta vers un port qui se construit à Kitimat, en Colombie-Britannique. De là, le brut sera expédié vers les marchés prometteurs de l'Asie. D'autres navires doivent venir décharger à Kitimat du condensat de gaz naturel qui sera expédié dans un deuxième pipeline afin de servir à l'exploitation des sables bitumineux.

Les évaluations préliminaires indiquent que plus de 200 pétroliers devraient circuler dans ce secteur chaque année lors de l'exploitation des pipelines. Ces navires traverseront un milieu naturel reconnu pour sa grande biodiversité et composé de passages n'excédant pas trois kilomètres de largeur en certains endroits.

Par ailleurs, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé plus tôt cette semaine qu'il s'opposera au projet d'expansion du pipeline Trans Mountain, de la pétrolière Kinder Morgan. Une situation qui risque d'accroître la pression en faveur d'un feu vert du fédéral pour le projet Énergie Est, de TransCanada.

Le Devoir

## Dix mille réfugiés plus tard, Ottawa ne craint pas un ressac d'intolérance

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement libéral ne craint pas de voir un sentiment d'intolérance par rapport aux réfugiés gagner la population canadienne, malgré les actes commis par des demandeurs d'asile en Allemagne et l'agression commise contre d'autres d'entre eux à Vancouver. Les Canadiens se sont montrés fort accueillants envers les plus de 10 000 réfugiés syriens qui se trouvent désormais au pays, s'est réjoui le ministre de l'Immigration John McCallum en se disant persuadé que cet accueil demeurera tout aussi chaleureux au cours des prochains mois.

Les libéraux avaient promis d'accepter 10 000 réfugiés syriens au Canada d'ici la fin de l'année 2015 — revoyant à la baisse leur promesse électorale d'en accueillir 25 000. Ce second objectif a été atteint mardi soir, lorsque le 10 000<sup>e</sup> réfugié a mis les pieds au pays, a annoncé le ministre McCallum, mercredi. Des vols nolisés par Ottawa se posent désormais à Toronto ou à Montréal tous les jours, et la vitesse de croisière a été atteinte pour le gouvernement qui estime qu'il aura accueilli 25 000 réfugiés d'ici le 1<sup>er</sup> mars.

« On se tourne maintenant vers l'intégration », a indiqué M. McCallum en admettant du même souffle que ce « ne sera pas facile ». Car il faudra assurer un « équilibre délicat » afin d'éviter d'accorder la priorité à ces réfugiés syriens en pénalisant des citoyens canadiens qui par exemple attendent depuis longtemps d'avoir eux aussi droit à un logement social.

### Incidents isolés

Le ministre a beau citer cette appréhension depuis des semaines, il ne s'inquiète pas pour autant des événements récents à Cologne, en Allemagne, ou à Vancouver vendredi dernier. Dans le premier cas, une centaine de femmes se sont fait voler ou ont été agressées sexuellement au Nouvel An par des demandeurs d'asile — notamment d'origine syrienne. Du côté de Vancouver, de nouveaux arrivants syriens ont été aspergés de poivre de cayenne par un homme à bicyclette.

« La grande majorité des Canadiens accueille ces réfugiés », a répliqué M. McCallum mercredi. L'événement de Vancouver était « un acte isolé » et « n'est pas un indicateur de ce qui peut arriver ». Qui plus est, l'ensemble de la communauté locale a déploré cette attaque, a noté le ministre, tout



Un autre membre du gouvernement Trudeau, le ministre des Finances, Bill Morneau, a visité un centre d'accueil des réfugiés à Toronto mercredi.

PETER POWER LA PRESSE CANADIENNE

### L'accueil en chiffres

# 10 121

C'est le nombre de réfugiés arrivés depuis novembre.

**5110** C'est le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement canadien.

**4341** C'est le nombre de réfugiés parrainés par le privé arrivés au Canada.

**670** C'est le nombre de réfugiés de parrainage mixte.

comme elle l'avait fait à Peterborough lorsqu'un individu a mis le feu à une mosquée en novembre. « Ces exemples indiquent que la communauté est très accueillante envers ces gens, et appuie les gens qui ont subi ces actes mauvais. »

Quant au cas de Cologne, M. McCallum a rappelé que l'Allemagne avait accueilli près d'un million de réfugiés syriens alors que l'objectif du Canada demeure d'en recevoir 25 000.

### Bientôt dans des bases militaires

Pour y arriver, le Canada continuera d'accueillir un à trois vols par jour — dont trois à Montréal d'ici vendredi. La majorité des réfugiés seront désormais pris en charge par le gouvernement fédéral — qui a promis d'en parrainer 15 000 au total —, ce qui veut dire qu'ils pourraient habiter un logement temporaire avant d'aller rejoindre leur communauté d'accueil. « Il est probable qu'on va utiliser les bases militaires dans les prochaines semaines », a prévenu le ministre McCallum.

« C'est loin d'être idéal », a noté Janet Dench, du Conseil canadien pour les réfugiés, car pour des gens qui ont vécu la guerre « ça peut être traumatisant ».

L'hébergement militaire sera le plus court possible, a promis M. McCallum, en rappelant qu'il a

visité les camps de Jordanie et du Liban qui offrent des conditions de vie « lamentables » dans bien des cas. « Donc de devoir rester quelques semaines dans un logement intermédiaire avant de poursuivre leur route, je ne crois pas qu'à leurs yeux ce soit pire que d'où ils viennent », a-t-il affirmé.

Peut-être, a consenti Stéphane Reichhold, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, mais « c'est sûr que ce n'est pas agréable pour les familles, des enfants, de trainer à Valcartier ». D'autant plus que les réfugiés qui s'installeront dans la région de Montréal pourront plutôt loger dans un hôtel qui serait loué par les gouvernements, suggère-t-il en évoquant un scénario qui serait encore à l'étude.

Ottawa a confirmé que les premières bases sollicitées seraient celles de Kingston et de Valcartier. Cette dernière est prête à recevoir jusqu'à 2000 personnes, mais n'avait pas encore été avisée mercredi d'une arrivée imminente.

Le Devoir

### ARABIE SAOUDITE

## La sœur de Raïf Badawi a été libérée

La sœur aînée du blogueur saoudien Raïf Badawi, Samar Badawi, a été remise en liberté mercredi après avoir été arrêtée et emprisonnée la veille pour avoir utilisé le compte Twitter de son ex-mari, Waleed Abu al-Khair.

Waleed Abu al-Khair, lui-même un militant pour les droits de la personne qui est emprisonné en Arabie saoudite, est l'avocat de Raïf Badawi.

Les autorités saoudiennes reprochent à Samar Badawi d'avoir publié une photo de son ex-mari de l'intérieur de la prison.

Le couple, qui a un enfant, a apparemment été obligé de divorcer sous la pression des autorités, après l'arrestation de Waleed Abu al-Khair.

Samar Badawi a été détenue à la prison centrale de Dharan, où sont aussi emprisonnés Raïf Badawi et Waleed Abu al-Khair.

« Ça s'inscrit dans l'espèce de campagne d'intimidation qui a lieu envers les quelques rares défenseurs

de droits de la personne qui osent travailler de la sorte en Arabie saoudite », a indiqué la coordonnatrice d'Amnistie internationale à Sherbrooke, Mireille Elchacar, en entrevue avec La Presse canadienne. Elle a précisé qu'aucune information n'a encore filtré sur les circonstances de sa remise en liberté. « On ne sait pas si c'est accompagné de conditions ou quoi que ce soit, ou si elle doit revenir comparaître par la suite. On cherche à obtenir des confirmations pour l'instant », a-t-elle dit.

« La justice saoudienne fonctionne de manière assez arbitraire et opaque, donc on a du mal à avoir des informations et, évidemment à savoir quel sera leur prochain geste », a souligné M<sup>me</sup> Elchacar, qui est proche de l'épouse de Raïf Badawi, Ensaf Haider, et de ses enfants, qui résident à Sherbrooke.

La Presse canadienne

### L'Allemagne réévalue la vente d'armes à l'Arabie saoudite

Ottawa — L'Allemagne examine avec soin toutes les exportations anticipées d'armes en Arabie saoudite en raison des inquiétudes sur les droits de la personne, mais elle n'annulera pas d'ententes déjà négociées. Le vice-chancelier allemand, Sigmar Gabriel, qui est aussi ministre des Affaires économiques, a affirmé que toutes les ententes sur les armes en cours de procédures entre des firmes allemandes et l'Arabie saoudite seraient examinées de près. « Nous devons désormais réévaluer la pertinence d'adopter dans l'avenir une position plus ferme envers les armements défensifs, que nous avons vendus jusqu'à ce jour à l'Arabie saoudite », a dit M. Gabriel par communiqué après les 47 exécutions du début de l'année. Un porte-parole du bureau de M. Gabriel a indiqué que le ministre avait récemment bloqué l'approbation d'exportations à l'Arabie saoudite d'armes offensives.

La Presse canadienne

### Robert Coates, ex-ministre sous Mulroney, est décédé

Halifax — L'ancien ministre fédéral de la Défense Robert Coates, qui est mort cette semaine à l'âge de 87 ans, a été loué mercredi par Brian Mulroney qui l'a décrit comme un politicien fûté dont on devrait se souvenir pour bien plus que sa démission après avoir visité un bar de danseuses nues d'Allemagne de l'Ouest en 1985. « J'ai été très attristé par cela [sa démission] à l'époque », a déclaré l'ancien premier ministre. « Il n'avait rien fait de mal. » La nouvelle de son décès a été confirmée par un membre de sa famille, à Halifax, qui n'a fourni aucun détail. M. Coates, un progressiste-conservateur, a servi pendant près de 30 ans comme député à la Chambre des communes dans une circonscription de la Nouvelle-Écosse. Il avait été élu pour une première fois en 1957. Il n'a été ministre de la Défense que pendant six mois dans le gouvernement de Brian Mulroney, jusqu'à ce que le scandale mène à sa démission.

La Presse canadienne

# 50%



GEORGES LAOUN OPTICIEN



niloca

une exclusivité Georges Laoun Opticien

du 2 au 31 janvier 2016


[www.georgeslaoun.com](http://www.georgeslaoun.com)

4012, rue Saint-Denis T. (514) 844-1919  
1396, rue Sherbrooke Ouest T. (514) 985-0015

\*détails en magasin

## ACTUALITÉS

Plus ça change...

MICHEL DAVID



À la fin de décembre, le premier ministre Couillard avait toutes les raisons de partir en vacances le cœur léger. Contre toute attente, une entente était intervenue avec les syndicats du secteur public, la commission Charbonneau avait épargné le PLQ et les partis d'opposition n'arrivaient pas à profiter du mécontentement provoqué par les compressions budgétaires.

Tout semblait concourir à ce que le début de 2016 marque un nouveau départ pour le gouvernement. Un remaniement ministériel, possiblement suivi d'un discours inaugural et d'un budget plus généreux que les précédents, permettrait de tirer un trait sur l'austérité et d'entreprendre la deuxième partie du mandat sur une note positive.

M. Couillard doit parfois se demander s'il n'aurait pas dû remanier son Conseil des ministres plus tôt, quitte à gâcher le Noël de quelques-uns. Les éléments les plus faibles de son cabinet n'ont pas mis de temps à lui rappeler qu'il est grand temps d'y voir avant que cette heureuse fin de session apparaisse comme un simple accident de parcours.

Soit, il serait injuste d'imputer à la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, la responsabilité des compressions additionnelles de 120 millions que le gouvernement entend imposer au réseau des garderies subventionnées, qui traduisent parfaitement l'aversion qu'elles ont toujours inspirée au président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, comme au PLQ en général, où les vertus de cette créature péquiste n'ont jamais été réellement reconnues.

En confier la mise en œuvre à M<sup>me</sup> Charbonneau était cependant une garantie d'échec. Depuis sa nomination, tout ce qu'elle a touché a inévitablement mal tourné. Qui plus est, son incapacité à expliquer de façon intelligible ce qu'elle cherche à faire est telle qu'on en arrive à se demander si elle-même le sait.

◆ ◆ ◆

On a loué la poigne de fer de M. Coiteux. S'il est vrai que le rôle du président du Conseil du trésor peut être ingrat, il n'en demeure pas moins qu'il est plus facile de décréter des compressions que de les faire mettre en œuvre. Au-delà de la commotion que crée leur annonce, c'est seulement avec le temps qu'on en mesure réellement les effets.

A force de la faire tourner en bourrique à l'Assemblée nationale, Jean-François Lisée a réussi à faire passer la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Lucie Charlebois, pour une femme aussi dénuée de cœur que de finesse, mais les coupes imposées à l'aide sociale pour honorer la commande du Trésor l'ont placée elle aussi dans la pénible obligation de défendre l'indéfendable.

Pour donner un semblant de cohérence à ce qui est en réalité du sabrage à l'aveugle, elle n'a pas pu trouver mieux que de transposer aux centres de désintoxication la règle du plus bas dominant que sa collègue de la Famille entend appliquer aux CPE, en faisant passer une qualité de services moindre pour une meilleure gestion. La démonstration n'est pas plus convaincante.

◆ ◆ ◆

L'ineffable ministre de l'Éducation, François Blais, a repris là où il avait laissé en 2015. Il ne souhaite pas plus connaître le point de vue des principaux intéressés sur le projet de loi qui bouleversera la gouvernance en milieu scolaire qu'il voulait visiter les écoles qui pâtissaient des compressions que son gouvernement leur imposait.

On a accusé Gaétan Barrette de bousculer les intervenants du milieu de la santé avec ses projets de loi 10 et 20, mais tous ceux qui le désiraient ont au moins eu l'occasion de se faire entendre en commission parlementaire. Que des acteurs aussi importants que la CSDM et la commission scolaire English-Montréal n'aient pas été invités dépasse l'entendement. À l'évidence, une réforme de cette envergure devrait faire l'objet d'une consultation générale ouverte à tous.

Si le caractère résolument français du Québec est un principe non négociable, il a toujours été entendu que les droits acquis de la communauté anglophone ne l'étaient pas davantage. Il y a une quinzaine d'années, le débat sur les fusions municipales avait mis en relief l'ardent désir des Anglo-Québécois de conserver des institutions et des milieux de vie qui leur sont propres et dont ils peuvent définir les orientations.

Dans la mesure où l'équité fiscale entre la ville centre les municipalités à majorité anglophone pouvait être assurée, il n'y avait aucune raison de ne pas maintenir l'autonomie à ces dernières. Il semble encore plus évident que les anglophones ont le droit d'avoir des règles de gouvernance scolaire distincte s'ils le désirent, tant que les exigences pédagogiques et le mode de financement demeurent les mêmes. La moindre des choses serait évidemment de les consulter. Que cette telle évidence ne saute pas aux yeux d'un ministre libéral a de quoi étonner.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les invités du cocktail privé ont des mandats liés à des entreprises minières, gazières et pétrolières (ci-dessus, une raffinerie).

ÉNERGIE

## Le ministre expose les grandes lignes de la future politique devant un cercle restreint

ALEXANDRE SHIELDS

Le ministre Pierre Arcand doit présenter jeudi les orientations de la future politique énergétique du Québec au cours d'un cocktail privé organisé par une firme d'avocats et un cabinet de relations gouvernementales qui compte d'éminents libéraux et dont les mandats sont notamment liés aux intérêts des entreprises minières, pétrolières et gazières.

« Nous sommes heureux de vous inviter à un cocktail avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, monsieur Pierre Arcand, à l'occasion duquel il présentera la nouvelle politique énergétique 2016-2025 du Québec », précise l'invitation envoyée par l'important cabinet d'avocats Lavery et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Ce cabinet, qui compte plus de 200 avocats, est notamment spécialisé dans les dossiers énergétiques. Il offre ainsi des services de conseil juridique « pour exploitants de gazoducs ou oléoducs et entreprises pétrolières ». Il offre également des services « aux producteurs de gaz », pour les projets hydroélectriques et ceux liés à « l'extraction et la transformation de substances minérales ».

Le cabinet, qui compte l'ex-premier ministre Pierre Marc Johnson dans ses rangs, offre aussi des services en « environnement ». Le ministre de l'Environnement du Québec, David Heurtel, a d'ailleurs déjà travaillé au sein de ce cabinet.

Selon la fiche d'invitation, le cocktail est organisé conjointement avec Hatley Conseillers en stratégie, qui compte aussi des

« Ils sont arrogants et tout indique qu'ils veulent favoriser les amis du parti »

Alain Therrien, porte-parole du PQ en matière d'énergie

proches des libéraux. La cofondatrice de cette entreprise spécialisée dans les « relations gouvernementales » est Marie-Claude Johnson. La fille de Pierre Marc Johnson a déjà été attachée politique de Raymond Bachand, mais aussi de Monique Jérôme-Forget.

Jusqu'en 2015, M<sup>me</sup> Johnson était inscrite comme lobbyiste pour deux entreprises minières actives au Québec. En 2011, elle avait également eu un mandat de lobbyisme pour Qwesterre, une entreprise qui détenait des permis d'exploration pour du gaz de schiste au Québec. Elle est présentement lobbyiste pour l'Association québécoise des lobbyistes.

Un ancien de Hatley et ex-lobbyiste pour une entreprise minière, Alexis Landreville-Arbou, est aujourd'hui conseiller économique au cabinet de Philippe Couillard.

Grandes orientations

Au cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand, on a insisté mercredi pour dire que le cocktail ne servira pas à dévoiler la future politique énergétique 2016-2025.

« M. Arcand prendra effectivement la parole dans le cadre d'un cocktail chez Lavery [jeudi] soir à Montréal. Il abordera les grandes orientations de la politique énergétique qui sera

dévoilée au cours des prochaines semaines », a souligné l'attachée de presse du ministre, Véronique Normandin.

« Son discours ne sera pas différent de celui qu'il a livré devant plusieurs tribunes publiques au cours de la dernière année, notamment différentes chambres de commerce, le Conseil du patronat, la Fédération des chambres de commerce ainsi que le forum Les Affaires », a-t-elle ajouté.

Le Parti québécois estime tout de même que « les libéraux ne semblent pas avoir retenu les leçons de la commission Charbonneau », selon ce qu'a dit le porte-parole en matière d'énergie, Alain Therrien. « Ils sont arrogants et tout indique qu'ils veulent favoriser les amis du parti. »

Même son de cloche du côté de Québec solidaire. « Est-ce que la politique énergétique du ministre Arcand servira l'intérêt public ou plutôt les intérêts des actionnaires de TransCanada et de l'armée de lobbyistes qui a pris d'assaut les ministères », a demandé le député Amir Khadir.

Politique majeure

Chose certaine, la future politique énergétique constitue un plan majeur qui aura une influence durable sur le Québec. Celle-ci doit en effet guider les grandes

orientations du gouvernement pour au moins une décennie, avec à la clé des milliards de dollars d'investissements.

L'élaboration de ladite politique s'est articulée essentiellement autour de trois « tables d'experts » choisis par le gouvernement qui se sont tenues en 2015. Chaque rencontre se tenait sur une seule journée. La première table ronde était intitulée « Efficacité et innovation énergétiques ». La seconde portait sur les énergies renouvelables et la dernière abordait les énergies fossiles.

Le gouvernement Couillard a d'ailleurs déjà signifié qu'il est favorable à l'exploitation des énergies fossiles au Québec, en plus de manifester un préjugé favorable aux projets de transport par pipeline.

En relançant la réflexion sur l'avenir énergétique, le gouvernement Couillard a par ailleurs repris en partie depuis le début le travail effectué auparavant par la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec mise sur pied par le Parti québécois.

Son rapport, intitulé « Maîtriser notre avenir énergétique », était le fruit de consultations publiques et de l'analyse de plus de 460 mémoires. Ce document de 310 pages proposait un virage très ambitieux dans notre façon de consommer l'énergie, un changement qui passerait par une réduction draconienne de notre dépendance aux énergies fossiles.

Le Devoir

Lire aussi • Anticosti : Péladeau croit que Couillard s'est discrédité auprès des investisseurs. Page A 5

PROJET DE LOI 86

## Les commissions scolaires contre-attaquent

La Fédération juge que les principales intéressées sont sous-représentées

PHILIPPE ORFALI

Pratiquement écartées des consultations portant sur leur avenir, les commissions scolaires du Québec n'entendent pas en rester là. Elles réclament au gouvernement Couillard d'être entendues par l'Assemblée nationale alors que celle-ci amorce l'étude du projet de loi 86 sur la réforme de la gouvernance scolaire.

Comme le révélait *Le Devoir* mercredi, la liste de 53 intervenants appelés à comparaître devant la Commission de la culture et de l'éducation afin de commenter le projet de loi 86 laisse bien peu de place aux commissions scolaires, pourtant les principales touchées par les changements prévus dans la loi sur l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et son pendant anglophone y sont, mais seules trois commissions y participent elles-mêmes. Dans les trois cas, il s'agit d'adminis-

trations scolaires ayant quitté la FCSQ à la suite de désaccords, il y a de cela quelques années.

La FCSQ a jugé mardi que les commissions scolaires « ne sont pas représentées de manière équitable » dans la liste des organismes invités.

« Compte tenu des impacts qu'auront les mesures contenues dans ce projet de loi, qui prévoit notamment l'abolition des élections scolaires, la FCSQ est d'avis que les membres de la commission parlementaire bénéficieraient grandement d'une pluralité de points de vue », fait valoir la présidente, Josée Bouchard.

Illustres absentes

Comme plusieurs autres, dont la Coalition avenir Québec et Québec solidaire, la FCSQ avait demandé que le gouvernement tienne des consultations générales sur la question, rappelle-t-elle. Selon la présidente, la liste des 53 invités — qui compte notamment la Société des musées du Québec, la Fédération des chambres de commerce,

l'Union des municipalités et le Grand Défi Pierre Lavoie — est insuffisante.

C'est également l'avis des commissions scolaires de la métropole, toutes boudées par la commission à l'exception de Marguerite-Bourgeoys. Les commissions scolaires de Montréal (CSDM) et English-Montréal sont pourtant les plus importantes des réseaux francophone et anglophone québécois.

Fait étonnant, tant le Parti québécois que Québec solidaire et la CAQ avaient demandé que la CSDM compare devant les parlementaires. Québec solidaire entend à son tour réclamer que la CSDM fasse partie des organismes qui prendront la parole devant la commission, à titre de plus grande commission scolaire de la métropole et du Québec.

Le Devoir

Lire aussi • Le maître d'école. Un éditorial de Bernard Descôteaux. Page A 8

## ACTUALITÉS

## Ottawa verse 20 millions pour la recherche sur les cellules souches

ALLISON JONES  
à Toronto

Le premier ministre Justin Trudeau a déclaré que le gouvernement fédéral va fournir 20 millions de dollars au Centre pour la commercialisation de la médecine régénératrice en Ontario afin d'établir et d'opérer des installations pour le développement de cellules souches thérapeutiques.

Selon le gouvernement, le centre de développement sera le premier au monde à adopter une approche axée sur la collaboration entre les établissements de recherche et l'industrie pour relever les défis associés à la fabrication de cellules thérapeutiques.

«La médecine régénératrice, c'est l'avenir, et en plus, c'est une branche de la médecine dans laquelle le Canada et l'Ontario se distinguent», a déclaré le premier ministre. Les avancées médicales et les innovations qui se font à Toronto présentement sont de calibre mondial.

M. Trudeau a fait l'annonce mercredi dans un étage vacant de la tour MaRS, au centre-ville de Toronto, où sera localisé le nouveau laboratoire.

La tour MaRS a été une source de controverse pour le gouvernement libéral provincial. L'Ontario a prêté 225 millions pour la construction d'un second immeuble, puis a ajouté une marge de crédit de 86 millions pour aider les gestionnaires à attirer des locataires. Le gouvernement provincial a ensuite dépensé 65 millions pour acheter la participation d'une entreprise immobilière américaine dans le projet.

L'opposition a durement critiqué les libéraux ontariens pour avoir accordé un

prêt sans véritable analyse commerciale.

Le bâtiment a déjà été complètement vide en raison des loyers élevés que demandait la compagnie américaine. Une porte-parole du ministre de l'Infrastructure affirme que 84 % des espaces disponibles sont désormais loués.

L'Ontario a fourni un financement de démarrage au Centre pour la commercialisation de la médecine régénératrice.

Les installations pour le développement de cellules souches coûteront en tout 43,8 millions. GE Healthcare a également investi dans le centre. Ottawa a cependant précisé que le financement serait accordé une fois que certaines conditions seront remplies.

L'argent sera utilisé pour «soutenir les améliorations apportées aux nouvelles installations et pour l'achat d'équipement spécialisé».

«Nous sommes persuadés que le soutien destiné à ce nouveau centre de calibre mondial entraînera d'importants avantages en ce qui a trait aux technologies innovatrices liées à la santé au Canada et partout dans le monde», a déclaré Justin Trudeau par communiqué. Ce centre permettra également de générer de nouveaux emplois et d'accroître encore davantage la compétitivité de l'Ontario dans l'industrie biotechnologique.

La médecine régénératrice, qui utilise des cellules souches pour réparer ou remplacer des cellules endommagées et des organes, apparaît comme une approche prometteuse pour la prévention et le traitement des maladies.

La Presse canadienne

## Le Grand Costumier hébergé aux frais de la Ville

Montréal consacra 590 000 \$ aux travaux d'aménagement des locaux qui accueilleront bientôt le Grand Costumier dans l'édifice Gaston-Miron. L'administration Coderre a aussi confirmé mercredi que la Ville de Montréal hébergera gratuitement la collection de 90 000 costumes et accessoires dans l'ancienne bibliothèque municipale, ce qui correspond à une subvention de 2 millions sur neuf ans. Rappelons qu'un an après la fermeture du costumier de Radio-Canada, la Ville et un regroupement de producteurs avaient annoncé en décembre dernier que la collection serait désormais gérée par une entreprise d'économie sociale. Le Grand Costumier ouvrira ses portes en avril prochain.

Le Devoir

## 76 millions pour relier la station Vendôme au CUSM

La construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour relier le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au pôle multimodal Vendôme coûtera 76,5 millions. Le projet annoncé par le ministre québécois des Transports, Robert Poëti, en décembre dernier a franchi une nou-

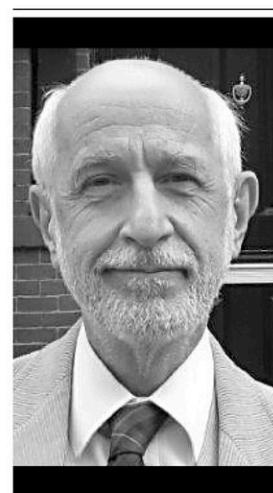
velle étape mercredi avec le feu vert donné par la Ville de Montréal à un règlement d'emprunt permettant à la Société de transport de Montréal (STM), maître d'œuvre du projet, d'aller de l'avant. Les travaux commenceront en 2017 et le nouveau lien sera accessible en 2019. Réclamé depuis des années, l'édicule sera doté d'ascenseurs pour respecter les principes d'accessibilité universelle. Le projet sera entièrement financé par Québec.

Le Devoir

## Transparence demandée

«Denis Coderre confond omniprésence et transparence», soutient Projet Montréal, qui presse le maire d'améliorer la diffusion d'information à l'Hôtel de Ville comme promis en campagne électorale. Dans une motion qui sera déposée au conseil municipal le 25 janvier, le parti d'opposition demande une plus grande transparence de la part du maire à l'égard des journalistes et des citoyens, un libre accès aux fonctionnaires pour les médias et une réduction des délais dans les réponses données par la Ville. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a récemment dénoncé le contrôle accru de l'information par l'administration Coderre. Une rencontre est d'ailleurs prévue dans les prochaines semaines entre le maire et la FPJQ pour discuter de la question.

Le Devoir



## Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## La flore intestinale appauvrie des Occidentaux

Une diète faible en fibres réduit la diversité des espèces bactériennes, révèle une étude

PAULINE GRAVEL

Une diète pauvre en fibres conduit à l'extinction de plusieurs espèces bactériennes de la flore intestinale, et cette extinction s'accroît d'une génération à l'autre, démontre une étude de l'Université Stanford en Californie. Cette observation expliquerait en grande partie le fait que la flore intestinale des Occidentaux, dont la diète est pauvre en fibres et riche en gras et sucres simples, est nettement moins diversifiée que celle des populations traditionnelles de chasseurs-cueilleurs, comme les Hadza de Tanzanie, ou qui ont conservé une diète rurale et agreste, comme les Malawiens.

«Les populations traditionnelles de chasseurs-cueilleurs vivant en Afrique, en Amérique du Sud et en Papouasie-Nouvelle-Guinée possèdent dans leur intestin des espèces de bactéries dont nous, Occidentaux, sommes dépourvus. Le fait que l'intestin des Occidentaux présente une diversité d'espèces bactériennes beaucoup moins grande pourrait être néfaste pour la santé», affirme Erica Sonnenburg, chercheuse au Département de microbiologie et immunologie de l'Université Stanford. Plusieurs études ont en effet associé la diversité réduite du microbiote intestinal — l'ensemble des micro-organismes vivant dans l'intestin — des Occidentaux à diverses maladies, comme l'obésité, le syndrome métabolique, le diabète, les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, certaines formes d'allergies, et le cancer du colon. «On ne sait pas si une moindre diversité bactérienne dans l'intestin cause ces maladies, mais les personnes atteintes de ces maladies présentent très souvent un microbiote moins diversifié que les personnes qui en sont exemptes», souligne la chercheuse.

Erica Sonnenburg et ses collègues ont introduit dans l'intestin de jeunes souris tous les micro-organismes composant la flore intestinale des humains. Puis, après leur avoir servi une diète riche en fibres pendant six semaines, ils ont offert à la moitié de ces souris une diète pauvre en fibres pendant sept semaines, tandis que l'autre groupe de souris continuait à recevoir une alimentation abondante en fibres. Finalement, les souris soumises à une diète restreinte en fibres ont ensuite eu droit de nouveau à un régime riche en fibres. Les chercheurs ont alors observé que lorsque les souris recevaient des aliments pauvres en fibres, 60 % des espèces bactériennes colonisant leur intestin (soit 124 des 208 espèces) ont vu leur population décroître d'au moins 75 %. Puis, quand ces mêmes souris ont reçu à nouveau une diète riche en fibres, 59 des espèces bactériennes qui avaient grandement décliné se sont rétablies.

Pour voir si la perte de diversité microbienne s'amplifiait au cours des générations futures, les chercheurs ont accouplé les souris pendant les semaines où elles étaient privées de fibres, et ils ont répété cette procédure deux autres fois afin d'obtenir quatre générations de souris. Ils ont alors remarqué qu'à chaque nouvelle génération, la composition du microbiote des souris était un peu plus pauvre que celle de la génération précédente, et qu'elle différait de plus en plus de celle des souris contrôles ayant toujours reçu une diète riche en fibres. De

«Le fait que l'intestin des Occidentaux présente une diversité d'espèces bactériennes beaucoup moins grande pourrait être néfaste pour la santé»

Erica Sonnenburg, chercheuse au Département de microbiologie et immunologie de l'Université Stanford

plus, la réintroduction d'une diète riche en fibres permettait de rétablir un nombre toujours moindre d'espèces bactériennes à chaque génération. À la quatrième génération, elle était sans effet, et 141 souches sur 208 étaient indétectables.

Comme un nouvel apport en fibres ne parvenait pas à rétablir la diversité et la composition de la flore intestinale de ces souris, les chercheurs leur ont donné à manger un échantillon de selles prélevé sur les souris contrôles, en plus de leur fournir une diète riche en fibres. Les souris ont alors retrouvé une flore bactérienne diversifiée et identique à celle des souris contrôles.

## Utilité des fibres

«Les bactéries intestinales ont besoin des glucides contenus dans les fibres alimentaires pour proliférer et survivre dans l'intestin. Si on les prive de cette source de glucides, elles quittent l'intestin. Ainsi, quand l'abondance de certaines espèces bactériennes diminuait chez les souris enceintes soumises à une diète pauvre en fibres, il devenait alors moins probable que ces souris les transmettent à leur progéniture. Et c'est ainsi que la flore bactérienne des souris s'est peu à peu appauvrie au cours des différentes générations», explique M<sup>me</sup> Sonnenburg, qui est la première auteure de l'article paru dans *Nature* à propos de cette étude.

«Quand les bactéries intestinales ont accès à des fibres ali-

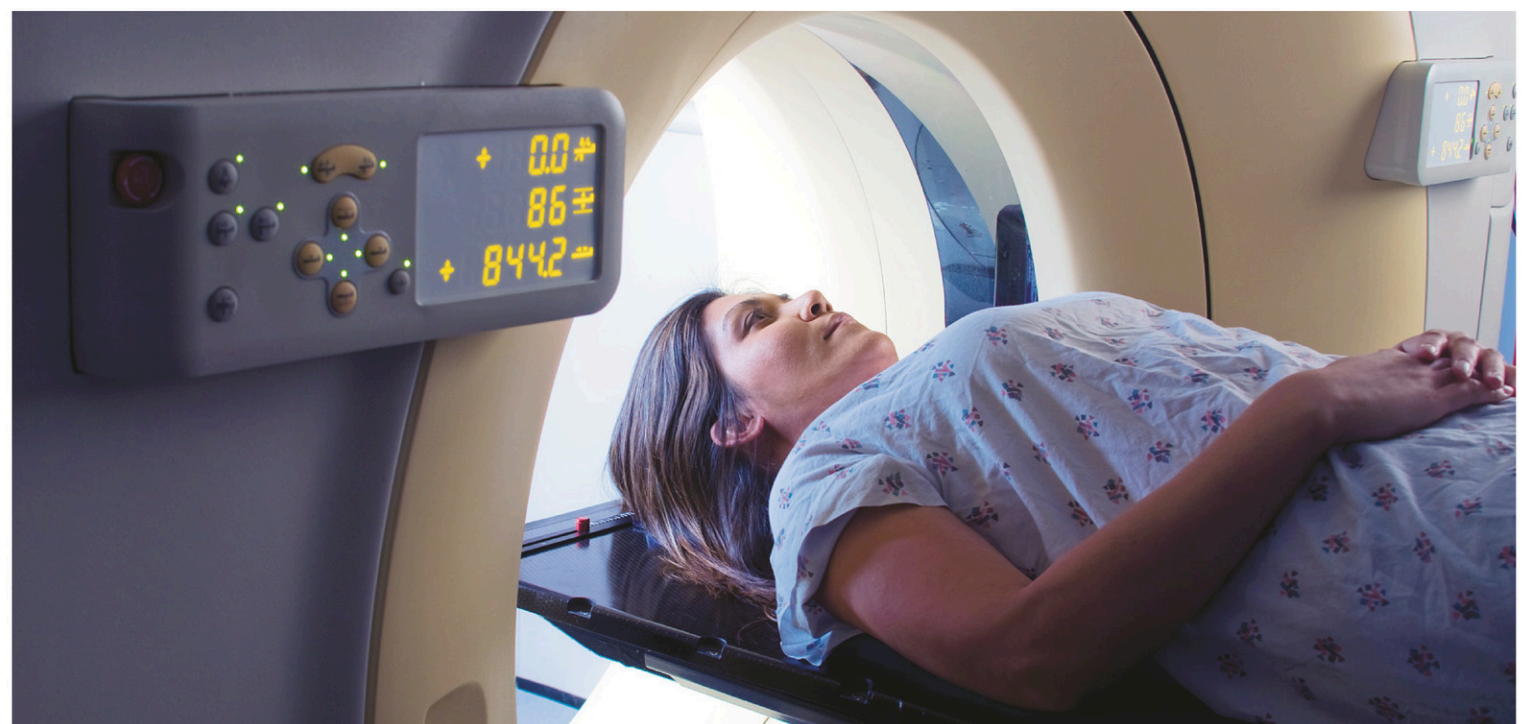
mentaires, elles produisent des acides gras à courtes chaînes, et nous savons que ces composés sont bénéfiques pour la santé humaine. Si on ne fournit pas de fibres alimentaires à notre microbiote intestinal, ce dernier produira moins de ces composés et notre organisme en souffrira», fait savoir M<sup>me</sup> Sonnenburg.

## Recommandations

«Notre étude montre qu'une diète riche en fibres aide à conserver une communauté bactérienne plus diversifiée dans l'intestin. Or, cela concorde avec plusieurs études ayant porté sur des régimes alimentaires riches en végétaux, tels que la diète méditerranéenne ou l'alimentation traditionnelle japonaise, qui favorisent une bonne diversité de bactéries dans l'intestin et sont reconnus pour prolonger la durée de vie et protéger de diverses maladies», souligne la chercheuse avant de rappeler que les légumes, les fruits, les légumineuses, les céréales entières, les noix et les graines sont autant d'aliments riches en fibres, qui permettent aux bactéries de prospérer.

On pourrait aussi prélever des échantillons de selles des populations traditionnelles, isoler de ces échantillons les espèces bactériennes que nous avons perdues, et les redonner aux Occidentaux qui ne les possèdent plus. «Mais on ne sait pas encore si ce serait vraiment une bonne chose à faire, parce que les bactéries présentes dans notre intestin forment un écosystème complexe qui ne fonctionnera peut-être pas aussi bien avec ces nouvelles venues. Peut-être aussi que ces nouvelles bactéries ne seront pas bénéfiques dans le contexte de notre mode de vie de monde industrialisé. Des études devront être menées pour vérifier leur innocuité et ensuite s'assurer qu'elles procurent des bienfaits», avance M<sup>me</sup> Sonnenburg.

Le Devoir



MARK KOSTICH GETTY IMAGES

Selon l'Organisation mondiale de la santé, 14 millions de nouveaux cas de cancer sont détectés chaque année.

## CANCER

## Faute d'un traitement universel, des avancées

ÉLISABETH ZINGG  
à Paris

En annonçant une nouvelle offensive pour «éradiquer» le cancer, le président des États-Unis, Barack Obama, a relancé le combat contre une maladie qui tue plus de 8 millions de personnes chaque année dans le monde, malgré des avancées thérapeutiques importantes.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 14 millions de nouveaux cas sont détectés chaque année, un chiffre qui pourrait encore augmenter de 70 % d'ici à 20 ans. Un tiers serait dû à des facteurs tels que le tabac, l'alcool, l'obésité, la sédentarité ou l'alimentation.

Il existe plus d'une centaine de variétés de cancers qui peuvent se loger dans différents tissus ou organes.

Les traitements actuels, souvent donnés en association, permettent déjà de guérir nombre de patients atteints de certains cancers pris à temps (prostate, testicule, thyroïde, sein, certaines leucémies) et de prolonger sensiblement la survie des autres.

Le traitement le plus ancien, devenu courant dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est la chirurgie qui permet d'enlever la tumeur, et le cas échéant les ganglions lymphatiques associés.

Mise au point au début du XX<sup>e</sup> siècle, la radiothérapie, qui utilise des rayons à haute énergie pour détruire les cellules malades, s'est rapidement développée ces 20 dernières années grâce à d'importants progrès techniques. Ceux-ci ont permis de définir les zones à traiter avec une très grande précision et de limiter l'exposition des tissus sains.

La chimiothérapie consiste pour sa part à utiliser des médicaments pour éliminer les cellules cancéreuses. On l'emploie actuellement dans un grand nombre de cancers, le plus souvent en association avec la chirurgie et/ou la radiothérapie, ce qui a permis d'augmenter la survie dans de nombreux cas. Mais comme elle s'attaque également à certaines cellules saines, elle peut entraîner des effets secondaires importants.

Réservée à certains cancers comme ceux du sein ou de la prostate, l'hormonothérapie vise pour sa part à entraîner la mort des cellules tumorales à plus long terme, en créant un milieu hormonal qui leur est défavorable.

## Nouvelles pistes

Mais d'autres cancers (poumon, foie, pancréas) peuvent d'emblée mal répondre aux traitements actuels tandis que d'autres récidivent, ce qui a conduit les chercheurs à se lancer sur de nouvelles pistes.

Parmi celles-ci figure notamment l'immunothérapie, qui s'efforce de «mobiliser» les défenses immunitaires du patient contre sa maladie. Évoquée de longue date, elle pourrait selon certains chercheurs bouleverser la prise en charge des cancers. Des résultats très encourageants ont été obtenus récemment dans le traitement du mélanome avancé et de patients atteints d'un cancer du poumon.

Autre piste, les traitements «ciblés» qui se concentrent sur différentes anomalies ou molécules participant à la

croissance du cancer. On les utilise déjà pour traiter certains cancers du sang, mais également du sein, du poumon ou de l'appareil digestif.

Au-delà des traitements qui visent directement les cellules cancéreuses, certains s'attaquent également au développement des vaisseaux sanguins qui alimentent la tumeur.

Encore à un stade expérimental, la thérapie génique consiste, quant à elle, à «injecter» dans une cellule un gène, soit pour suppléer à un gène déficient, soit pour faire fabriquer une substance destinée à détruire les cellules tumorales. Elle fait l'objet de nombreux essais cliniques et s'est notamment montrée efficace chez des enfants atteints de cancers du sang. D'autres tests sont menés sur des cancers du pancréas.

La recherche thérapeutique s'intéresse également à une technique «d'édition du gène», connue sous le sigle CRISPR, qui permet d'enlever, d'insérer ou de corriger l'ADN d'une cellule.

Agence France-Presse

## ACTUALITÉS

# Montréal autorise la démolition d'une église « d'intérêt »

JEANNE CORRIVEAU

Montréal autorise la démolition d'une église anglicane de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) pour permettre la construction d'un projet résidentiel de sept unités. Bien qu'elle soit d'architecture modeste, l'église Saint-Columba figurait sur la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Ville.

Construite en 1920, l'église Saint-Columba est située au 4020, avenue Hingston. De 1969 à 2012, elle fut occupée par la communauté catholique polonaise de la Sainte-Trinité. Karol Józef Wojtyła y avait d'ailleurs prononcé une allocution avant de devenir Jean-Paul II.

Mais en 2012, l'église a été fermée. Comme les tentatives pour lui trouver une autre vocation ont échoué, la propriété a été vendue à un promoteur immobilier. Mercredi matin, le comité exécutif a donné son aval au retrait de l'église de la liste des « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » et autorisé sa démolition. Le centre communautaire « Parish Hall » sera toutefois conservé.

## Intérêt patrimonial

Les citoyens qui s'opposent depuis des mois à la démolition de l'église sont furieux. « C'est une petite église de quartier, du patrimoine modeste, mais elle représente un développement de tout un secteur », fait valoir Monique Charpentier. Sa voisine, Louise Chagnon-Côté, déplore que la Ville fasse disparaître aussi facilement une part de la mémoire du quartier au profit de maisons « d'architecture discutable ». La Ville aurait dû assumer son rôle de protection de l'immeuble et œuvrer à une



L'église Saint-Columba, dans CDN-NDG, a surtout une valeur sociale et symbolique.

conversion qui aurait permis de conserver l'immeuble, disent-elles: « On sent un retour à l'ère Drapeau, où le maire et les élus font la pluie et le beau temps. »

L'arrondissement de CDN-NDG estime qu'à la lumière de diverses évaluations, l'église présente un faible intérêt patrimonial. Celui-ci repose notamment sur la valeur sociale et symbolique comme lieu communautaire et sa signification spirituelle, indiquait l'énoncé de l'intérêt patrimonial publié en 2014: « Ce site témoigne du développement intensif de Notre-Dame-de-Grâce dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle et de la présence de la communauté anglophone anglicane dans le quartier. »

Pour leur part, le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger ont jugé la démolition de l'église « acceptable compte tenu de la qualité du projet de remplacement et des études réalisées sur l'intérêt patrimonial du site ».

## Nouvelle vocation

Après la fermeture de l'église en 2012, l'Église anglicane avait entrepris avec l'arrondissement des démarches pour trouver une nouvelle vocation au bâtiment. Des discussions avaient même été menées avec des groupes communautaires, mais en

vain. Seul le centre communautaire a pu être loué à une organisation juive, Chabad NDG.

L'église et le centre communautaire ont finalement été vendus à une compagnie à numéro qui a fait appel au lobbyiste Robert Libman pour faciliter l'approbation finale du projet par la Ville. Après étude, le propriétaire a jugé que la conservation de l'église serait fort ardue.

Le projet pourrait maintenant être soumis au processus d'approbation référendaire.

Le Devoir

ANTICOSTI

# Péladeau croit que Couillard s'est discrédité auprès des investisseurs

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire à Québec

À quelques jours du Forum économique mondial, le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, s'interroge sur la valeur de la parole du chef du gouvernement, Philippe Couillard, après qu'il se soit dissocié publiquement des travaux d'exploration pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti.

Selon M. Péladeau, M. Couillard a commis une « très, très grave erreur » en égratignant durement l'entente conclue par le gouvernement du Québec avec Pétrolia et Corridor Resources, dans laquelle ce dernier s'est engagé à investir près de 57 millions de dollars dans la recherche d'hydrocarbures sur l'île du golfe du Saint-Laurent.

Pris dans l'euphorie du sommet de Paris sur le climat, le premier ministre s'est « tout d'un coup [...] inventé une vocation d'environnementaliste », a suggéré le chef péquiste lors d'un point de presse à Jonquière mercredi. À coups de déclarations-chocs, M. Couillard s'est englué dans une « position extrêmement délicate, qui vulnérabilise le Québec » quant aux investisseurs étrangers, a-t-il déploré. « Il s'en va à Davos — ça coûte très cher — pour séduire éventuellement les investisseurs étrangers. [...] Que va-t-il répondre à la question [...] : "Monsieur le Premier Ministre, vous reniez la signature du gouvernement à l'endroit d'une entreprise qui, en plus de ça, appartient en partie à l'État. »

Quelles assurances allez-vous nous donner que vous allez respecter le contrat que nous signerions avec vous? »

M. Péladeau exhorte le chef du gouvernement de « revenir sur terre » en cessant de « balancer comme ça des phrases sans être en mesure d'apprécier adéquatement [leur] impact ». « J'ose espérer qu'il va redevenir un petit peu plus rationnel. »

Le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale n'a pas manqué de dénoncer devant un parterre de gens d'affaires les effets délétères de l'absence de vision économique du gouvernement libéral. « Il n'y en a pas, de stratégie. [...] Il n'y a que du baratin! » Qui plus est, l'équipe économique de M. Couillard « se lave les mains » de la faible reprise de l'activité économique québécoise, a-t-il poursuivi. « C'est un gouvernement de Ponce Pilate! »

## « Odieux! »

D'autre part, M. Péladeau a décrié mercredi sur les coupes dans les programmes d'aide aux « personnes qui vivent des épisodes de vulnérabilité », comme les individus alcooliques ou toxico-manes qui ont été poussés vers la sortie du centre de désintoxication Mélaric en raison de coupes budgétaires. « Je trouve ça odieux! Il n'y a pas d'autres termes pour qualifier les gestes qui sont actuellement posés par le gouvernement libéral », a déclaré M. Péladeau. « [Mais] il y en a [de l'argent] pour les médecins! »

Le Devoir

## ÉGLISE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

# Le promoteur est d'avis que Québec arrive trop tard

JEANNE CORRIVEAU

« La cloche a sonné un peu tard pour le patrimoine », estime le promoteur immobilier qui a acheté l'église Saint-Gérard-Majella, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Réjean Roy juge que Québec aurait dû intervenir bien plus tôt pour tenter de sauver l'église, qui sera démolie sous peu afin de faire place à un projet domiciliaire.

« Ça fait deux ans que l'église est à vendre », signale Réjean Roy, propriétaire des Habitations Réjean Roy qui, avec un associé, a acheté l'église Saint-Gérard-Majella en octobre dernier pour 800 000 \$.

Dans son édition de samedi, *Le Devoir* révélait que Québec étudiait la possibilité de classer l'église jugée exceptionnelle afin de la protéger. Construite en 1962 selon les plans de l'architecte Guy Desbarats, l'église a reçu la cote A du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Comme la démolition de l'immeuble est imminente, le ministère de la Culture devrait mener son analyse du dossier promptement, a indiqué le cabinet de la ministre Hélène David.

## En décrépitude

Réjean Roy doute que le classement soit une solution raisonnable. « L'église est en mauvais état. Il n'y a plus de chauffage ni d'électricité. C'est vraiment en décrépitude. Et elle a été mal construite, explique-t-il. Les vitraux sont en plexiglas d'un huitième [de pouce] d'épais. Donc, c'est extrêmement froid. L'eau s'est infiltrée dans les murs de briques, et la laine isolante est pleine de moisissures. La toiture est à refaire. Il n'y a pas d'isolant dans le toit et sur le béton dans le sous-sol. Et le clocher est près de tomber et les cloches sont déjà parties. »

De plus, le mobilier, de même que tous les objets qui se trouvaient à l'intérieur de

l'église, ont été vendus, a précisé le promoteur.

Réjean Roy admet toutefois que si jamais Québec classait l'église, ce qui la protégerait d'une démolition, il se plierait à cette décision: « On n'a pas le choix. On est régis par le gouvernement. » Mais il rappelle que le rachat de la propriété, le remboursement des investissements qu'il a déjà consentis et la remise à neuf de l'église pourraient coûter cher, quelque 5 millions de dollars, évalue-t-il. « Pour faire quoi? Un musée? Je pense que ça ne ferait qu'un éléphant blanc. »

Rappelons que la fabrique de la paroisse Saint-Jean-L'Évangéliste avait estimé à 3 millions le coût des travaux requis.

## Site convoité

Pour ce qui de l'architecture de l'église, qui a été qualifiée d'originale et de remarquable par plusieurs groupes de défense du patrimoine, Réjean Roy dit ne pas partager cette appréciation. « C'est relatif, dit-il. Selon moi, il y a beaucoup d'églises pas mal plus belles que celle-là. Le style architectural est intéressant, mais la conception a été très mauvaise. »

M. Roy signale que lorsque la fabrique a mis en vente l'immeuble, le site a suscité bien des convoitises de la part de promoteurs, car il est bien situé. Le projet qu'il propose prévoit la construction de 104 unités. L'homme d'affaires souhaite d'ailleurs soumettre dès la semaine prochaine aux autorités municipales les plans de son projet et la demande de démolition de l'église.

La Ville de Saint-Jean-Richelieu a déjà indiqué qu'elle ne se mêlerait pas du dossier, mais elle devra éventuellement se prononcer sur le changement de zonage, la démolition de l'immeuble et la conformité du projet immobilier.

Le Devoir

**CHRISTINE LAROCQUE**  
REPRÉSENTANTE DES  
SERVICES À LA CLIENTÈLE  
HYDRO-QUÉBEC

Bienvenue chez vous

Chaque appel est important. Nous recevons près de quatre millions d'appels annuellement et nous travaillons tous les jours à réduire le temps d'attente afin de mieux vous servir. Répondre à vos questions et à vos préoccupations est notre priorité. Nous sommes à votre service.

Pour des réponses à vos questions, visitez [bienvenue.hydroquebec.com](http://bienvenue.hydroquebec.com).

**Hydro Québec** | **MIEUX FAIRE chaque jour**

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## Avis public



### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM SECOND PROJET NUMÉRO AO-308-P2 INTITULÉ

Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes des zones C-1, C-2, C-6 et PB-1

Adopté le 7 décembre 2015

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT :

#### 1. OBJET DU RÈGLEMENT ET DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le conseil de l'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2015, le second projet de règlement AO-308-P2 intitulé : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes des zones C-1, C-2, C-6 et PB-1** ».

Ce projet de règlement a comme objet de supprimer l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion » dans les zones C-1, C-2, PB-1 et de le permettre dans la zone C-6.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée ou des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2).

#### 2. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

**A)** Une demande relative aux articles 1 et 6 qui ont pour objet de modifier, en ce qui a trait à la zone **C-1**, la grille des usages et des normes afin de supprimer l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion », **peut provenir de la zone C-1 et des zones contiguës à celle-ci.**

**B)** Une demande relative aux articles 2 et 6 qui ont pour objet de modifier, en ce qui a trait à la zone **C-2**, la grille des usages et des normes afin de supprimer l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion », **peut provenir de la zone C-2 et des zones contiguës à celle-ci.**

**C)** Une demande relative aux articles 3 et 6 qui ont pour objet de modifier, en ce qui a trait à la zone **PB-1**, la grille des usages et des normes afin de supprimer l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion », **peut provenir de la zone PB-1 et des zones contiguës à celle-ci.**

**D)** Une demande relative aux articles 4, 5 et 6 qui ont pour objet de modifier, en ce qui a trait à la zone **C-6**, la grille des usages et des normes afin d'ajouter l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion » et de remplacer en ce qui a trait à la zone **C-6**, la note 1 de la grille des usages et des normes par le texte suivant : « Lorsque l'usage « commerce catégorie III et IV » et « communautaire catégorie IV » sont en mixité avec l'usage « habitation » dans un même bâtiment, ces usages sont autorisés exclusivement au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage immédiatement au-dessus », **peut provenir de la zone C-6 et des zones contiguës à celle-ci.**

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone visée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard des dispositions.

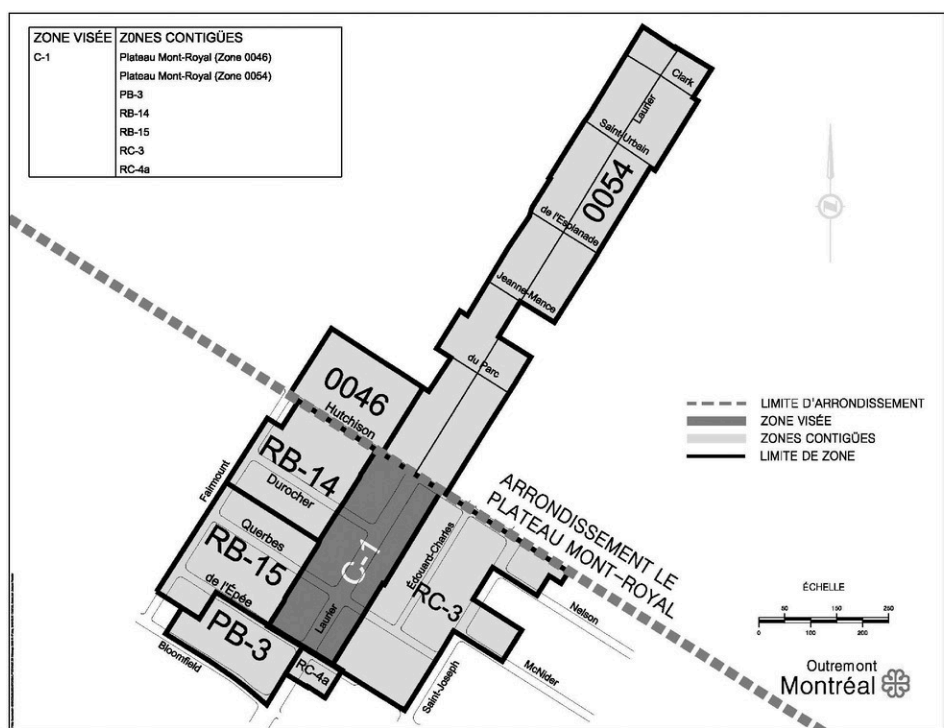
#### 3. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le territoire visé par ce projet de règlement comprend :

- la zone **C-1** (avenue Laurier) et ses zones contiguës, soient les zones **PB-3, RB-14, RB-15, RC-3 et RC-4a** situées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont ainsi que les zones **0046 et 0054** situées sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal;

Tel qu'illustré au plan ci-dessous.

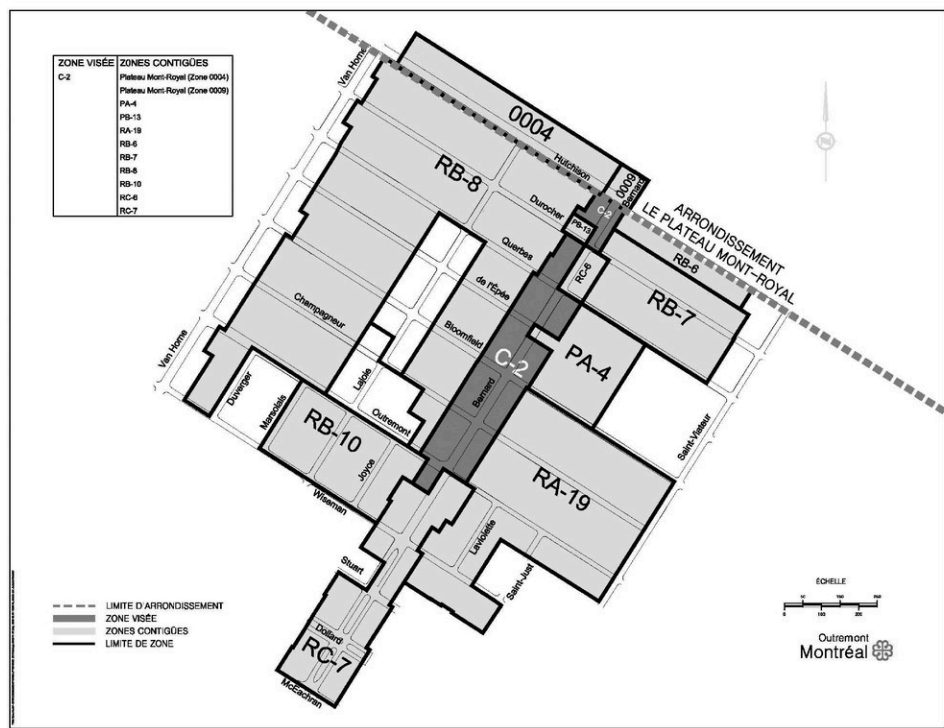
#### ZONE C-1 ET ZONES CONTIGUËS



- la zone **C-2** (avenue Bernard) et ses zones contiguës, soient les zones **PA-4, PB-13, RA-19, RB-6, RB-7, RB-8, RB-10, RC-6 et RC-7** situées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont ainsi que les zones **0004 et 0009** situées sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal;

Tel qu'illustré au plan ci-dessous.

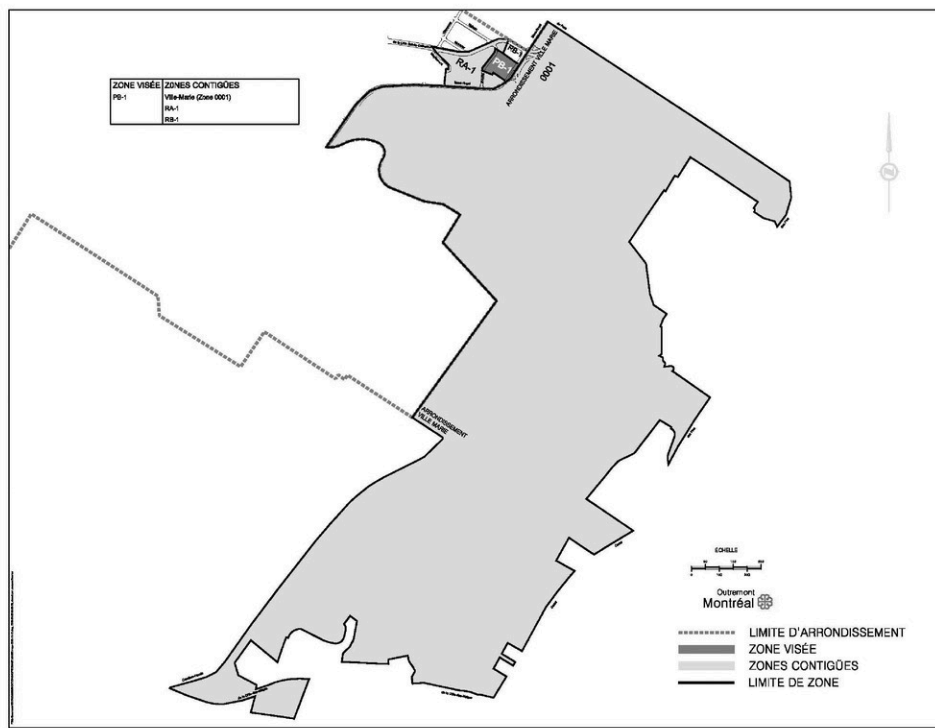
#### ZONE C-2 ET ZONES CONTIGUËS



- la zone **PB-1** (1025, boul. Mont-Royal) et ses zones contiguës, soient les zones **RA-1 et RB-1** situées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont ainsi que la zone **0001** située sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

Tel qu'illustré au plan ci-dessous.

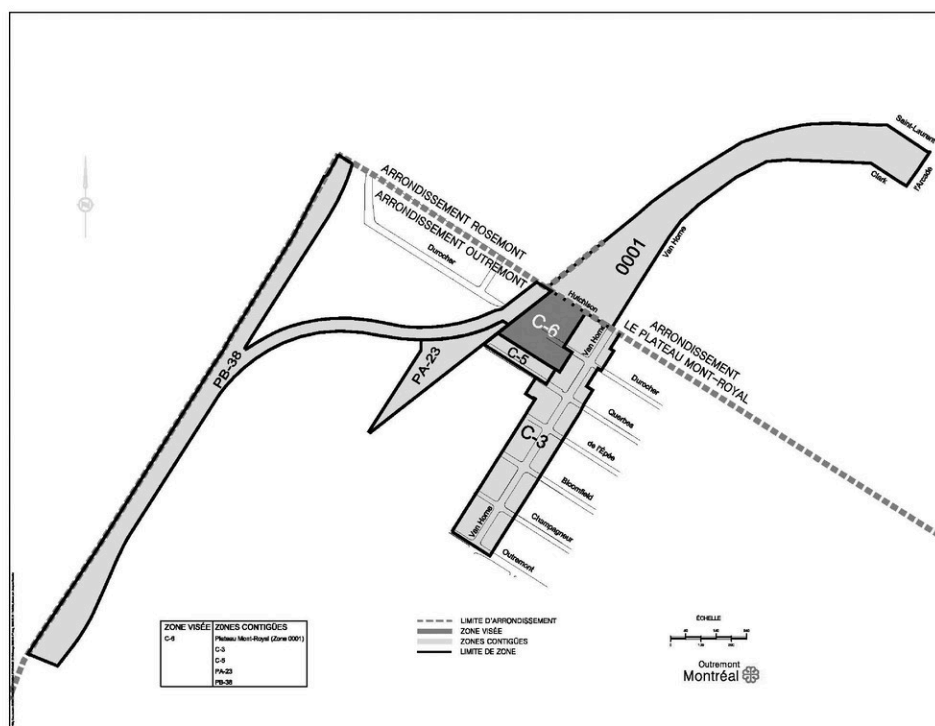
#### ZONE PB-1 ET ZONES CONTIGUËS



- la zone **C-6** (secteur Durocher / Hutchison) et ses zones contiguës, soient les zones **C-3, C-5, PA-23 et PB-38** situées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont ainsi que la zone **0001** située sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal;

Tel qu'illustré au plan ci-dessous.

#### ZONE C-6 ET ZONES CONTIGUËS



#### 4. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du Secrétaire d'arrondissement (situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Outremont) au plus tard le huitième jour qui suit celui de la présente publication, soit le **vendredi, 22 janvier 2016, à 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### 5. PERSONNES INTÉRESSÉES

Est une personne intéressée, toute personne qui, en date de l'adoption du second projet de règlement, soit le **7 décembre 2015**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2) et qui remplit une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six mois au Québec;
- être depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q., chapitre F-2.1) dans une zone d'où peut provenir une demande.

Une personne physique doit également, en date de l'adoption du second projet de règlement, soit le **7 décembre 2015**, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

#### Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants qui sont des personnes habiles à voter, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

#### Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **7 décembre 2015**, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi. Une copie de cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2).

#### 6. ABSENCE DE DEMANDES

Les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 7. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement intitulé : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes des zones C-1, C-2, C-6 et PB-1** » (AO-308-P2) et les plans peuvent être consultés au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h. Noter cependant que le vendredi, 22 janvier 2016, les heures d'ouverture seront de 8 h à 16 h 30.

Une copie du présent avis, du second projet de règlement et des cartes sont également disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements sur l'exercice du droit d'une personne intéressée de demander qu'une ou plusieurs des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter peut contacter le Secrétaire d'arrondissement au (514) 495-6269. Montréal, ce 14 janvier 2016.

Marie-France PAQUET, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO : 500-17-077599-135  
COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre civile)  
**JEAN-LUC BOUTIN**  
ET  
**YING YUAN**  
Demandeurs  
c.  
**LUC ROBERGE**  
Défendeur  
**AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION**  
ORDRE est donné aux héritiers du défendeur de reprendre l'instance dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal « Le Devoir ».  
Une copie de la mise en demeure des demandeurs de reprendre l'instance a été remise au greffe à l'intention des héritiers de **LUC ROBERGE**.  
Montréal, le 11 janvier 2016  
**RUXANDRA CORNELIA IEPAN**  
GREFFIÈRE ADJOINTE

**Sysco Canada inc. f.a.s.n. Les Viandes St-Laurent** Demanderesse c. **9114-4832 Québec inc. f.a.s.n. EMA Viandes** Défendeur  
NO : 500-22-220171-154 - ANNONCE : Le 26 janvier 2016 à 10H00, au 440, rue des Roseaux, Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9114-4832 Québec inc. f.a.s.n. EMA Viandes saisis en cette cause, consistant en : 1 vaisselier en bois massif; 1 table de cuisine 8 places avec 8 chaises en bois massif; 3 sofas en cuir blanc; 1 table de ping-pong et billard 2 en 1; etc. CONDITION : ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISE. INFORMATIONS : (514) 350-9000 Dominic Bouchard, huissier de justice

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
Dans l'affaire de la faillite de **Toquave St-Sauveur inc.** Avis est par les présentes donné que la faillite de Toquave St-Sauveur inc., personne morale dûment constituée, ayant son principal établissement commercial au 128, chemin du Lac Millette à Saint-Sauveur, Québec, JOR 1R6 est survenue le 7 janvier 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **27 janvier 2016, à 10 h**, au bureau du syndic, 4159, rue Bélanger, Montréal, Québec. Fait à Montréal, le 14 janvier 2016.  
**Pomerleau & Associés**  
Syndic Inc.  
4159, rue Bélanger  
Montréal, Québec H1T 1A2  
Tél: 514-721-3744

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**  
Avis est donné conformément au code civil du Québec, de la clôture de l'inventaire en regard de la succession **NICOLE RAYMOND**, née le 14 février 1942, en son vivant domiciliée et résidant au 204-2495 Place Ardenne, en la ville de Brossard, province de Québec, et décédée le 24 mai 2014 à Brossard. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt à l'étude Desjardins et Lévesque notaires, au 233 rue Champlain, Saint-Jean-Sur-Richelieu, province de Québec, J3B 6V7, Saint-Jean-Sur-Richelieu, le 12 janvier 2016.  
**Pierre Raymond**  
Francyne Raymond  
Liquidateurs pour la succession de Nicole Raymond

**AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS**  
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**Dystrophie musculaire Canada**  
une action musclee  
1.800.567.2236  
www.musclee.ca  
IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLEE!

**La suite des avis se trouve en page A 7**

Carrières & professions

1 2 3

SERVICES

1

PRIX

**LE DEVOIR**  
LIBRE DE PENSER

✉ mcote@ledevoir.com

☎ 514.985.3313

## ACTUALITÉS

L'UNIVERS DE L'HIVER

## Tant qu'il restera de la glace

À compter du XIX<sup>e</sup> siècle, conserver le froid de l'hiver pour l'été devint une obsession partagée

Partez à la découverte des soleils du froid dans une histoire de la glace, du patin, de la réfrigération, de l'isolation et des lumières de l'hiver. Une série sur le froid pour se réchauffer l'âme.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Dany Laferrière raconte qu'en 1976, à son arrivée au Québec, il vit tracé quelque part sur un mur de Montréal ce vers de Gilles Vigneault: «D'un glaçon, j'ai fait l'hiver». C'est à ce moment, explique Laferrière, qu'il comprit que Vigneault avait su faire de son pays de glaces un poème.

De ce pays, on avait aussi fait depuis un moment un immense réfrigérateur. Au pays de la poudrière, conserver le froid de l'hiver pour l'été devint, à compter du XIX<sup>e</sup> siècle, une obsession partagée. Et comment tenir au frais ce qui demande à l'être en toute saison, sinon en empruntant à l'hiver ses glaces ou en tentant de les reproduire?

«À partir de 1914, la compagnie Kelvinator vend au Québec un réfrigérateur électrique», explique François Dubuc d'Antique électro, un des seuls restaurateurs d'appareils électroménagers de collection au Canada. C'est un des premiers du genre que l'on trouve dans les maisons d'ici. Mais «le frigo électrique apparaît surtout à la fin des années 1910 et 1920. Il est peu répandu.» Aujourd'hui, un électroménager de cette époque, à condition qu'il ait été entièrement restauré, se vend entre 3000\$ et 5000\$, selon le modèle et les efforts qui doivent lui être consacrés.

Les réfrigérateurs apparaissent en grand nombre seulement à compter des années 1950. La glace arrachée à l'hiver sert encore à rafraîchir les étés jusqu'au début des années 1960.

## L'armoire

Ils sont nombreux aujourd'hui les bars et restaurants branchés qui rangent certaines de leurs bouteilles dans d'imposantes glacières de bois anciennes transfor-

mées en éléments de décoration. «J'en ai converti aussi quelques-unes en celliers réfrigérés pour des particuliers», dit François Dubuc. De ces meubles d'autrefois, on a surtout conservé une expression courante: «Être bâti comme une armoire à glace».

Ces imposantes armoires en bois dur aux parois doubles étaient capables de supporter de gros blocs de glace dont elles se nourrissaient tous les deux ou trois jours, selon la température ambiante.

«Les glacières et les réfrigérateurs se sont chevauchés pendant plusieurs décennies. Des glacières, on en fabriquait encore en tôle dans les années 1940. C'est certain que tout le monde n'avait pas les moyens de se payer un réfrigérateur électrique, même après la guerre.»

Les premiers réfrigérateurs doivent être dégivrés cinq ou six fois par année. «Ils ne coûtent pas plus cher en électricité que ceux produits aujourd'hui. Environ 50\$ par année en électricité. Rien à voir avec les frigos des années 1970, qui coûtent au moins 150\$ d'électricité par année.» Ce n'est pas

beaucoup plus économique en fait que d'acheter de la glace pour nourrir la glacière, mais tellement plus pratique. Jusqu'à la fin des années 1950, au plus fort de l'hiver, des équipes d'hommes se démenaient à couper de la glace sur les rivières gelées. Ils utilisent des godenards, et plus tard des scies rondes géantes. Toute une suite d'outils spécialisés est développée pour cette véritable industrie désormais oubliée: crochet, pince, ciseau, barre d'entaille, bêche à glace, etc. Une bonne journée de travail sera récompensée par plusieurs milliers de blocs sciés et tirés hors de l'eau.

Les blocs de glace sont transportés par des attelages ou des camions. Ils sont déposés ensuite dans des hangars spéciaux aux murs épais et étanches, construits à l'abri



Les marchands de glace sillonnaient les rues des villes en été pour la distribuer. Récoltées dans les cours d'eau pendant l'hiver, les montagnes de glace étaient recouvertes de sciures de bois, parfois de paille aussi, pour les isoler autant que possible en été.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

des rayons du soleil. Ces montagnes de glace sont recouvertes de sciures de bois, parfois de paille aussi, pour les isoler autant que possible des chaudes températures des jours d'été. On conserve ainsi la glace jusqu'à ce que les mois froids reviennent.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des navires s'approvisionnent dans les ports du nord pour livrer ensuite de la glace vers le sud, notamment au Brésil et au Chili, parfois même en Australie. Ce sont des hangars spéciaux du même type qui sont aménagés sur les navires qui font commerce de la glace jusque dans les Antilles.

## Une ville de glace

En 1898, Montréal réclame pour ses seuls besoins jusqu'à 100 000 tonnes de glace chaque

été. Ce ne sont pas seulement les maisons mais aussi les grands hôtels, les compagnies maritimes, les chemins de fer et les brasseries qui doivent trouver à s'approvisionner en glace tout l'été.

Montréal compte tout naturellement plusieurs marchands pour répondre à la demande. Dans l'est de la ville, la famille Boire, par ailleurs marchande de charbon, de bois et de grains, coupe ses blocs directement à même le fleuve. A la fin de l'hiver, la famille Boire aura entreposé d'ordinaire 60 000 blocs de glace de 1000 livres chacun (450 kg).

A Sherbrooke, un des principaux marchands de glace continue ses opérations sur la rivière Magog jusqu'en 1958. En 1915, l'entreprise sherbrookeuse des frères Ross de-

mande 20\$ pour approvisionner ses clients de mai à septembre, ce qui équivaut à un peu plus de 400\$ aujourd'hui. Le prix de la glace varie selon les années, en fonction du climat et de la facilité qu'on a eue à la récolter et à la stocker.

Dès le début janvier 1910, un témoin observe qu'à Trois-Rivières, les attelages traversent les rues afin de renouveler les stocks pour l'été. Beaucoup d'argent en perspective, note-t-on.

La demande pour la glace donne du travail partout. Dans une petite localité comme Disraeli, on engage vers 1910, entre février et mars, jusqu'à 120 hommes et 30 paires de chevaux. On approvisionne ensuite en glace des localités aussi éloignées que Sherbrooke. En 1945, à Otterburn

Park, le bloc de glace est vendu 10¢, mais on ne précise pas la taille exacte de ce gros morceau de froid arraché aux dents de l'hiver.

Dans les campagnes, où l'électrification sera parfois tardive, on compte aussi beaucoup sur la glace. Les agriculteurs l'utilisent pour conserver le lait et le beurre.

Les profits liés au commerce de la glace vont fondre rapidement. Ces marchands de froid disparaissent définitivement à peu près tous en même temps, alors que la diffusion des électroménagers et l'électrification condamnent irrémédiablement les imposantes armoires à glace au rôle de fantôme d'un temps à jamais gelé.

Le Devoir

## Quatre arrestations relatives à une fraude dans les garderies

Longueuil — Quatre personnes ont été arrêtées tôt mercredi, en Montérégie, pour leur implication présumée dans une fraude de quelque 15 millions de dollars commise dans le monde des services de garde d'enfants subventionnés par l'État.

En faisant usage de prétextes, ces suspects auraient contourné les règles du ministère de la Famille et des Aînés pour toucher des subventions gouvernementales auxquelles ils n'avaient pas droit.

L'enquête du Service des enquêtes sur la criminalité contre l'État de la Sûreté du Québec (SQ) sur cette affaire a débuté en 2014. Les arrestations ont été faites dans les arrondissements de Saint-Hubert et Greenfield Park, à Longueuil, de même qu'à Chambly.

Les suspects devraient être accusés jeudi matin au palais de justice de Longueuil de fraude, de complot pour fraude et de recyclage de produits de la criminalité.

La SQ affirme que d'autres arrestations pourraient être faites relativement à ce même dossier.

La Presse canadienne

## NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

## Québec mène une offensive contre les femmes, estime la FSSS

STÉPHANIE MARIN

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) estime qu'avec son offre dans le cadre des négociations du secteur public, le gouvernement de Philippe Couillard mène «une offensive» contre les femmes.

Insatisfaite de l'offre gouvernementale, la FSSS-CSN a recommandé à ses membres de rejeter l'entente de principe intervenue fin décembre entre le Front commun intersyndical et le gouvernement québécois.

La FSSS estime que Québec veut imposer dans cette entente un recul inacceptable en ce qui touche l'équité salariale.

Elle précise que Québec requiert que les travailleurs se désistent de plaintes faites en vertu de la Loi sur l'équité salariale et reconnaissent qu'il n'y a pas eu de discrimination sur certaines périodes.

La Fédération juge aussi «nettement insuffisantes» les augmentations salariales offertes.

La Fédération, qui compte 80 % de femmes, juge que celles-ci sont doublement discriminées par l'offre du gouvernement.

Selon la FSSS, le gouvernement peut aller de l'avant et finaliser son entente avec les autres membres du Front com-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La FSSS, qui compte 80 % de femmes, juge que celles-ci sont doublement discriminées par l'offre du gouvernement.

mun. Mais de son côté, elle souhaite continuer à négocier, a indiqué mercredi en entrevue Josée Marcotte, vice-présidente de la Fédération.

Ses membres voteront lors d'assemblées au cours des prochaines semaines sur l'entente négociée par le Front commun.

S'ils la rejettent, un plan d'action sera mis en place pour poursuivre la mobilisation des membres et décider de potentiels moyens de pression.

La FSSS représente quelque 110 000 syndiqués, dans tous

les types d'établissements de santé et de services sociaux et dans différents titres d'emploi.

Le Front commun intersyndical représente 400 000 des quelque 550 000 employés de l'État. Il regroupe la CSN et la FTQ, en plus du Secrétariat intersyndical des services publics, lui-même constitué de la CSQ, du Syndicat de la fonction publique du Québec et de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux.

La Presse canadienne

## APPELS D'OFFRES

Suite des avis de la page A 6

AVIS LEGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi  
Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344  
Fax: 514-985-3340

Sur Internet: [www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledavoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres](http://www.ledavoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres)  
Courriel: [avisdev@ledavoir.com](mailto:avisdev@ledavoir.com)

## Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels

Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour:

Catégorie: travaux

Appel d'offres: 5826

Descriptif: Travaux de réfection d'enveloppe au complexe Atwater - Phase 2

Date d'ouverture: 15 février 2016

Dépôt de garantie: 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements: pour toute question, s'adresser à [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

Visites: Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le 20 janvier 2016, à 15h. Les visites auront lieu du 26 au 28 janvier 2016 inclusivement, selon l'horaire suivant: 9h00, 10h30, 13h00 et 14h30.

pour prendre rendez-vous, s'adresser à [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 14 janvier 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 14 janvier 2016

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

## ÉDITORIAL

FRANÇOIS BLAIS

## Le maître d'école

L'année 2015 a été l'année des grandes réformes en santé. Réformes de structure imposées au forceps par le ministre. En 2016, ce sera au tour de l'éducation d'être soumise à la même pression. À l'image de ce qu'a fait son collègue Gaétan Barrette, François Blais profitera du projet de loi 86 sur les commissions scolaires pour centraliser davantage de pouvoirs entre ses mains.

Le projet de loi 86 déposé à l'Assemblée nationale tout juste avant l'ajournement des travaux parlementaires n'est pas anodin. Il passe à la déchetueuse de larges pans de la Loi sur l'instruction publique, de même que des éléments de la Constitution canadienne. Ne restera des commissions scolaires que le nom. Il n'y aura plus de commissaires élus au suffrage universel, et malgré cela, elles pourront continuer à lever des taxes.

Le gouvernement Couillard entend procéder rapidement à son adoption, qu'il croit légitimée par une opinion publique plutôt favorable. Depuis des années, on ne cesse de prétendre que les commissions sont devenues des organisations bureaucratiques qui servent leurs propres intérêts avant ceux des élèves et dont l'abolition entraînerait des économies récurrentes qui pourraient être attribuées à des services pédagogiques. À tant le répéter, on a fini par le croire, ce qui a sans doute contribué à réduire le taux de participation aux élections scolaires.

Ces prochains jours, la commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale commencera des consultations. Il s'agira d'une consultation sur invitation plutôt qu'ouverte à tous, ce qui est regrettable. Il faut se rappeler que l'on s'apprête à faire table rase d'une institution démocratique historique dont l'abolition privera les citoyens d'un droit de vote.

Or, malgré une opinion publique favorable à ce projet de loi, il y a des gens qui continuent de croire à la valeur de cette institution. Pour certains, dont les Anglo-Québécois, qui voient l'existence de leurs institutions scolaires garantie par la Constitution, le projet du ministre Blais dans sa forme actuelle est inacceptable. Il faut que tous ceux qui le veulent se fassent entendre.

Les groupes invités à témoigner sont, il faut le reconnaître, nombreux. Mais il faut s'inquiéter des choix faits par le ministre, qui a écarté des voix importantes, comme la Commission scolaire de Montréal et la Commission scolaire English-Montréal; il est de commune renommée que leurs relations avec le ministre sont tendues. En raison de leur taille et du rôle qu'elles jouent à Montréal, leur absence est difficilement compréhensible, alors que Marguerite-Bourgeois, qui entretient de bonnes relations avec le ministre, a été invitée.

Le ministre Blais doit présider à cette consultation avec ouverture. Il n'est pas réputé être un homme à l'écoute du milieu de l'éducation. On lui reproche son approche théorique, pour ne pas dire philosophique des problèmes des secteurs primaires et secondaires. Son projet de loi cache mal ses objectifs, qui sont d'accroître les pouvoirs du ministère de l'Éducation et les contrôles sur les projets éducatifs.

Les conseils scolaires que veut mettre en place le ministre, s'ils donnent un plus grand rôle aux parents et aux éducateurs, n'auront par ailleurs pas la légitimité démocratique que confère aux actuelles commissions scolaires le suffrage universel. Pire, ces conseils seront soumis aux pouvoirs de directive et de contrôle de Québec. Leur autonomie sera restreinte. De cela, il ne faut pas se surprendre, car le gouvernement Couillard, partout où il le peut, n'a de cesse de centraliser autour de lui le plus de pouvoirs possibles. À cet égard, François Blais semble se plaire dans ses habits de maître d'école autoritaire. En 2016, les éducateurs attendent autre chose.

ÉTATS-UNIS

## Projets d'avenir

Échos largement positifs au discours-bilan sur l'état de l'Union de Barack Obama, n'en déplaise aux gueulards qui animent la course républicaine à la présidence. Si M. Obama, homme volubile et intelligent, ne s'est pas privé, mardi soir, de dorer la pilule et s'il est toujours agaçant d'entendre un président américain flatter le sens patriotique en vantant avec emphase la « puissance » des États-Unis, on ne peut pas nier que son ton optimiste était crédible au vu d'une présidence qui aura réussi, depuis sept ans, à poser un certain nombre de gestes progressistes, malgré l'obstructionnisme du Parti républicain et le legs catastrophique de son prédécesseur George W. Bush.

Voici en effet un président sous lequel les États-Unis ont surmonté — fragilement — la Grande Récession; qui a réussi, jusqu'à preuve du contraire, à réformer le système de soins de santé afin que des millions d'Américains puissent enfin bénéficier d'une assurance maladie; dont les politiques environnementales ont mis en échec le négationnisme républicain; et qui a rétabli les ponts avec l'Iran et Cuba... Cette présidence est loin d'avoir rempli toutes ses promesses (immigration, contrôle des armes, désescalade du conflit syrien), mais elle aura au moins eu le mérite de cultiver des projets d'avenir marqués au coin du progrès social et de relations internationales (théoriquement) moins militaristes.

Au fond, l'échec le plus lourd de conséquences de M. Obama aura été d'avoir su si peu freiner le creusement des inégalités aux États-Unis. Si le taux de chômage est maintenant tombé à 5% et que l'économie s'est remise à croître, il se trouve que les salaires ont à peine augmenté et que les écarts de revenus se sont approfondis depuis 2009. Le taux de pauvreté est aujourd'hui plus élevé (14,8%) qu'il ne l'était au début du premier mandat de M. Obama. C'est dire, ce qu'il ne faut jamais oublier, que son progressisme a ses limites; il est enclenché dans un système de croissance néolibéral dont la justice économique n'est pas un principe.

M. Obama aura peut-être été le plus juste dans sa critique de la démocratie représentative américaine. Il a pris acte de la colère croissante de la population à l'égard d'un système de plus en plus noyauté par les lobbys et la grande entreprise. En cette année électorale, le président avait beau jeu de jouer cette carte contre les républicains. Il n'en reste pas moins que l'absence de dialogue politique est devenue aux États-Unis une maladie chronique qui paralyse l'exercice démocratique. Maladie à laquelle un remède ne sera probablement pas trouvé de sitôt. Les candidats républicains à la présidence tiennent d'ailleurs un autre débat jeudi soir — où il sera à nouveau possible de mesurer l'ampleur du fossé idéologique qui sépare les deux partis.



GUY TAILLEFER

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOINARD  
Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Sauver

## de la maison Mélaric

La fermeture annoncée aujourd'hui de la maison Mélaric à Saint-André d'Argenteuil est une honte pour tout le Québec. Soixante-quinze personnes au bord du gouffre pour différentes raisons dans leur vie personnelle se retrouvent jetées à la rue du jour au lendemain. Le manque à gagner de l'organisme serait de 350 000\$. Il y a sûrement un moyen de trouver cette somme pour que ses portes restent ouvertes et que les gens qui la fréquentent puissent mieux se porter.

Le gouvernement du Québec dépense des sommes faramineuses dans mille et un projets. Sans devoir gratter les fonds de tiroirs, il y a assurément une solution financière pour aider ces pauvres démunis de notre société. J'ose espérer que le ministre concerné ouvrira les yeux, les oreilles et sa bourse afin de sauver la maison Mélaric, qui existe depuis plusieurs années et qui est considérée comme la meilleure au Québec. Monsieur Couillard, réveillez votre ministre de la Solidarité sociale!

Claude Doré  
Vendée, le 12 janvier 2016

Sur le bon mode

Récemment, je lisais un article à propos de l'opération déneigement à Montréal. Le texte citait le responsable des opérations, qui déclarait: «Tous nos employés sont en mode déneigement.»

Aujourd'hui, dans un article concernant les itinérants de Montréal, *Le Devoir* met en relief une déclaration du maire Denis Codrre: «Tout le monde se parle et tout le monde est en mode solution.»

Sans vouloir jouer les puristes, je déplore l'utilisation très répandue de l'expression «être en mode». Il s'agit d'un calque de l'anglais, le mot *mode* signifiant fonction. L'usage de ce terme est devenu un véritable tic du langage, étant utilisé à toutes les sauces.

Philippe Dorais  
Sherbrooke, le 11 janvier 2015

J'ai souvenance

J'ai souvenance d'un matin, tard en novembre 1976, où je me rendis pour la première fois à mon bureau du ministère des Affaires culturelles, dont j'étais devenu le titulaire. Je me demandais ce qui m'attendait. Or, voici qu'à l'entrée se tenait Jean-

Paul L'Allier, ministre sortant, venu m'accueillir sur place afin de rendre les choses plus faciles.

Il avait sans doute deviné qu'un petit coup de pouce au départ ne serait pas de trop pour le néophyte que j'étais. Il me fit visiter les lieux, me parla de quelques dossiers, me souhaita bonne chance et ensuite quitta les lieux. Transition amicale effectuée par un grand commis de l'État pour qui le service public avait préséance sur les divergences politiques. Ainsi était cet homme, dont on a dit grand bien, et avec raison.

Louis O'Neill  
Le 12 janvier 2016

L'essentiel

Une super biographie de l'essentiel en si peu qu'une page au sujet de Monsieur Jean-Paul L'Allier, c'est ce qu'a réussi Bernard Descôteaux. Pour finir, Descôteaux écrit: «Il aura été un homme politique comme on voudrait qu'ils soient tous, à la fois inspirant et créateur de bien-être commun». Voilà l'art de tout dire en si peu de mots.

Gerry Pagé  
Québec, le 7 janvier 2016

L I B R E O P I N I O N

## Paradis fiscaux: passer de la parole aux actes

Texte collectif des porte-parole du collectif Échec aux paradis fiscaux

Lettre à Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à William Francis Morneau, ministre des Finances et à tous les élus du Parlement fédéral

Le gouvernement libéral est sur le point de tenir une de ses promesses électorales, celle de faire des déficits afin de répondre à de pressants besoins d'investissements dans les infrastructures. Le collectif Échec aux paradis fiscaux salue ce choix, mais tient à rappeler qu'il y a des revenus — beaucoup de revenus — à aller chercher auprès d'entreprises et de riches contribuables qui pratiquent l'évitement fiscal légalisé vers des paradis fiscaux avec qui le Canada a signé des conventions.

Pour l'année 2011, Statistique Canada relève que «24% des investissements directs canadiens à l'étranger avaient été effectués dans les 12 plus grands paradis fiscaux». En octobre 2015, dans le cadre du projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices — le projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) —, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avançait que les pays membres étaient, chaque année, privés de 240 milliards \$US de recettes fiscales. Il s'agit là de revenus considérables qui permettraient au gouvernement canadien soit de limiter le déficit anticipé soit d'investir davantage pour faire face aux enjeux d'un développement économique juste et dura-

ble au service des besoins de la population canadienne, comme la lutte urgente contre les changements climatiques.

M. Stéphane Dion, ministre des Affaires étrangères, a déjà signifié la volonté du gouvernement libéral de collaborer avec le G20 et l'OCDE pour régler le problème de l'érosion de la base fiscale des États de droit. Cette volonté doit se traduire par des actions.

D'ores et déjà, le Canada peut agir seul pour colmater certaines brèches dans ses propres lois fiscales. Nous vous renvoyons ici aux recommandations de notre rapport «Des solutions à notre portée», publié en 2014 (disponible au [www.echecparadisfiscaux.ca](http://www.echecparadisfiscaux.ca)). Par ailleurs, le 23 septembre 2015, dans le cadre de la campagne électorale fédérale, notre collectif a tenu, en collaboration avec le quotidien *Le Devoir* et la revue *Liberté*, un débat sur les paradis fiscaux entre des candidats et des candidates des cinq principaux partis politiques. L'une des candidates de votre équipe économique, Marwah Rizqy, professeure adjointe à l'Université de Sherbrooke, spécialisée en droit et en fiscalité, y avançait des solutions pour «dompter la bête». Les propositions du collectif et celles de Mme Rizqy pourraient servir de base au gouvernement pour élaborer une stratégie crédible de lutte contre l'évitement fiscal.

Le gouvernement libéral, tenant à redresser la réputation du Canada, devra avoir l'audace de donner un solide coup de barre dans le contenu des nombreuses conventions fiscales signées avec des paradis fiscaux. Plus que la réputation du

Canada, il en va de la confiance des contribuables dans la légitimité du régime d'imposition canadien, qui se répercute sur les revenus des provinces, non sans impact sur les services que la population s'attend à recevoir.

Le collectif Échec aux paradis fiscaux continuera de suivre de près l'avancement des travaux du gouvernement fédéral dans ce dossier. Nous invitons le gouvernement à donner suite aux recommandations que nous avons élaborées. Bien entendu, nous sommes disposés à rencontrer le ministre des Finances dans les meilleurs délais pour les lui présenter.

Carolle Dubé, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)  
Claude Vaillancourt, ATTAC-Québec  
François Vaudreuil, Centrale des syndicats démocratiques (CSD)  
Louise Chabot, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)  
Daniel Boyer, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
Antoine Côté, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)  
Régine Laurent, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)  
Lucie Martineau, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)  
Élisabeth Gibeau, Union des consommateurs  
Alain Deneault, Réseau pour la justice fiscale Québec

## CONVENTIONS COLLECTIVES

## Les enfants du bon Dieu ne sont pas des canards sauvages

PIERRE MOUTERDE

Sociologue, essayiste,  
ex-membre de la FNEEQ (CSN)

« **F**aut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages », c'est là une expression qu'on utilise parfois et qui signifie qu'il

ne faut pas prendre le commun des mortels pour des canards sauvages, c'est-à-dire pour des imbéciles ou, pire encore, pour d'innocentes cibles sur lesquelles on peut se permettre de tirer au fusil sans grands états d'âme. Eh bien, en s'arrêtant à l'entente signée par les hauts représentants du Front commun et le gouvernement libéral de Philippe Couillard en décembre, c'est vraiment l'impression que l'on a eue: les quelque 550 000 syndiqués de la fonction publique ou parapublique du Québec ont été pris pour de véritables « canards sauvages »! Avec tout ce qu'un tel constat peut avoir de dramatique en matière de conditions de vie et de travail à venir.

Bien sûr, on n'a pas oublié de rappeler en haut lieu — les grands médias aidant — que c'était là, dans les conditions économiques difficiles que l'on connaissait, une entente historique. Ou tout au moins qu'on avait pu couper la poire en deux, permettant d'un côté aux syndiqués de ne pas s'appauvrir, et de l'autre, au gouvernement de ne pas sortir trop de ses paramètres budgétaires obligés. Et il n'a pas manqué de voix apaisantes, tant du côté des hautes instances syndicales que du côté du gouvernement, pour vanter une entente qui, à mi-chemin des 3,5% initiaux proposés par le gouvernement et des 15% demandés par les syndiqués, paraissait offrir une augmentation de près de 10% à tous et toutes.

## Véritable escroquerie

Sauf que cette vision des choses est une véritable escroquerie et tient plutôt de l'esbroufe médiatique que de la réalité empiriquement mesurable, tant on a tout fait pour brouiller habilement les cartes et induire en erreur le grand public, notamment en jouant



Les chefs syndicaux du Front commun (ci-dessus, Daniel Boyer (FTQ), Louise Chabot (CSN) et Francine Lévesque (CSN)) ont vanté leur entente de principe avec le gouvernement, un scénario qui, disent-ils, évite l'appauvrissement des syndiqués.

subrepticement sur la durée du contrat de travail conventionné, passant de 3 à 5 ans, et surtout en introduisant dans le dossier des conventions collectives un autre dossier qui n'a rien à y voir, celui de la relativité salariale.

Résultats: plutôt qu'une augmentation de près de 10%, ainsi qu'on le faisait miroiter dans les médias, c'est seulement une augmentation de 5,25% sur 5 ans qui a été consentie par le gouvernement, à laquelle il faut ajouter un forfait hors échelle de 500\$ la première année et de 250\$ la dernière année. Forfait ne modifiant donc pas les échelles salariales et paraissant pour une bonne part correspondre aux montants économisés dans le gouvernement lors des jours de grève. Ce qui, quoi qu'il en soit, ne correspond pas à une protection contre l'inflation estimée pour les années futures par les experts à environ 2%, ni non plus ne répond à l'objectif d'appauvrissement zéro sou-

dainement revendiqué — mais sans aucune consultation préalable cependant (!) en novembre 2015 par les chefs syndicaux.

Quant à la relativité salariale (qui renvoie à une obligation légale à laquelle doit se plier le gouvernement et qui ne s'appliquera qu'à partir de 2019), en plus d'avoir été introduite en pleine négociation, pour donner l'impression d'augmentations plus grandes, on sait qu'elle ne touche pas de manière uniforme des syndiqués, défavorisant les bas salariés et par conséquent les postes de travail occupés majoritairement par les femmes.

## Bien loin du compte

On est donc loin du compte, surtout quand on sait en plus que les syndiqués ont dû accepter une hausse de l'âge de la retraite en dehors de toute nécessité actuarielle. Et qu'il existe déjà un écart moyen de près de 8% à la baisse entre la rémunération des syndiqués du public

et ceux du privé. Sans parler du fait que les politiques d'austérité du gouvernement touchent d'abord et avant tout le secteur public de la santé et de l'éducation, déjà passablement mis à mal par les années passées. Le tout alors que le gouvernement ne s'est pas gêné pour accorder récemment de substantielles augmentations aux médecins, ou encore d'importantes subventions à l'entreprise privée Bombardier. Faisant bien voir par là que ce n'est pas, contrairement aux affirmations gouvernementales, l'argent qui manque, mais la volonté de le répartir en direction de ceux et celles qui en ont le plus besoin et qui pourtant jouent un rôle central dans la qualité des soins de santé et d'éducation dispensés au Québec.

On le voit, cette entente est donc loin d'être la panacée, et l'on comprend la grogne et les hésitations qui se sont emparées de nombre de syndiqués qui doivent bientôt dans leurs

assemblées respectives l'avaliser ou au contraire la rejeter. Sans parler bien sûr de fédérations aussi puissantes que la FSSS de la CSN ou encore la FAE, qui se sont d'ores et déjà prononcées contre.

Ce que l'on comprend moins cependant, c'est l'empressement des hautes instances syndicales à cautionner de toute leur autorité une telle entente qui dessert — en cette période d'austérité obligée — si magistralement les intérêts de leurs membres les plus démunis. Ont-elles oublié — au nom d'une soif de concertation frileuse et sans principes — quel devait être leur rôle premier: celui de renforcer, par la lutte et la mobilisation collective, le pouvoir de négociation de leurs membres les plus en butte aux politiques d'austérité?

N'est-ce pas ainsi et seulement ainsi qu'on finira par ne plus prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages?

## La gouvernance titubante du centre Mélaric

MICHEL NADEAU

Directeur général,  
Institut de la gouvernance

C'est en raison de « problèmes de liquidités » que le conseil d'administration du centre d'intervention en dépendance Mélaric aurait fermé ses portes, bouleversant la vie de 75 personnes engagées sur le chemin de la réinsertion; lesquelles ont pu heureusement trouver un nouveau milieu. Une vingtaine d'employés ont aussi été touchés par cette décision prise dans un contexte de gouvernance très particulier.

Mélaric est un organisme à but non lucratif supervisé par un conseil d'administration de seulement quatre personnes, présidé par la directrice générale adjointe. Toujours selon le site Internet de Mélaric, deux des quatre membres sont entrés au conseil au cours des derniers mois. Ce cumul de fonctions de la présidence du conseil et du principal cadre supérieur n'est pas une bonne pratique de gouvernance.

La haute direction (qui inclut

la présidente du conseil) ne compte que trois cadres, qui, selon le Registre des entreprises, sont aussi des administrateurs de Mélaric. On navigue ainsi en pleine confusion des rôles. La décision de fermer ce centre a donc été prise dans un contexte de faible gouvernance impliquant un très petit nombre de personnes.

Voilà un organisme qui, depuis 32 ans, fournit des services à Saint-André-d'Argenteuil à même les fonds publics et qui décide tout d'un coup de cesser ses activités, sans en informer préalablement les responsables au gouvernement du Québec.

## Imputabilité

Selon la ministre Lucie Charlebois, on aurait offert de l'aide à Mélaric, comme aux autres centres touchés par des mesures de financement de l'aide sociale. Des montants auraient été proposés à Mélaric, mais inférieurs aux 350 000\$ demandés par l'organisation. Donc, tout le monde dehors!

Sans restreindre la nécessaire autonomie dont doivent jouir des organismes similaires, il n'est pas normal que le processus de reddition de comptes permette qu'une décision majeure comme la fermeture du centre ne soit pas discutée avec les bailleurs de fonds et qu'une période minimale de préavis soit nécessaire avant de changer la mission d'un tel établissement.

Tirant profit de l'élimination de subventions importantes, les ministères concernés à Québec ont la partie facile en disant ne pas être impliqués dans la décision. On se lave les mains en blâmant la gouvernance locale!

Qui décidera maintenant du sort de la superbe propriété de Mélaric, de ses bâtiments majestueux et de son lac privé?

Les détenteurs du pouvoir politique ne se gênent pas pour intervenir dans la gouvernance des organismes publics, mais il faudrait réfléchir à une imputabilité plus resserrée de la part des organismes dits « privés », dont les fonds proviennent pour plus de 80% des deniers publics.

## LA RÉPLIQUE &gt; SÉNAT

## La parité, pour l'histoire

MARIE LAVIGNE  
MICHÈLE  
STANTON-JEAN

Historiennes

Le 6 janvier, on pouvait lire en première page du *Devoir*: « 22 sièges à combler par des femmes ». L'article expliquait que 80 signataires proposaient que tous les sièges actuellement vacants du Sénat soient attribués à des femmes, cela en vue d'atteindre l'égalité au sein de cette institution.

On pourra dire que le Sénat n'est pas parfait, qu'il faut, avant toute chose, le réformer ou encore le « fédéraliser » et élargir en priorité le rôle des provinces au sein du processus de nomination. On peut donc, pour de multiples raisons, être en désaccord avec cette demande. Mais elle demeure à tout le moins rafraîchissante. Les signataires de cette demande ne prétendent pas que les femmes seront meilleures que les hommes, mais elles ne seront probablement pas pires! Si on attend la ré-

## LE DÉCLENCHÉUR

« La parité doit être un horizon, mais auparavant, il faudrait au moins « fédéraliser » le processus de nomination imposé par Ottawa. Après tout, dans sa lettre adressée à Philippe Couillard, le 21 août, Justin Trudeau écrivait: « Il nous faut constamment revenir à l'esprit fédéral: cette idée que nous devons travailler ensemble, dans le respect des différences, pour atteindre nos objectifs communs. » — Antoine Robitaille, « L'oubli fédéral », *Le Devoir*, 8 janvier 2016

forme de nos institutions pour y nommer des femmes, l'attente sera longue! D'autant plus qu'Antoine Robitaille dans son éditorial sur le sujet nous rappelle que le Sénat canadien est « difficilement réformable en raison de la glaciation constitutionnelle post-1982 ».

## Longues luttes

Rappelons que ce n'est qu'après de longues et patientes luttes que les femmes ont pu être nommées au Sénat. En effet, selon une interprétation de la constitution canadienne, elles n'étaient pas des « personnes », condition

nécessaire pour être nommé au Sénat. Il aura fallu une longue saga judiciaire pour que les femmes deviennent des « personnes » le 18 octobre 1929. La première sénatrice nommée est Cairine Wilson en 1930. La seconde ne fut nommée qu'en 1935. Et c'est en vain que s'exercent, dès les années 1930, des pressions pour qu'une Thérèse Casgrain ou une Idola Saint-Jean soient nommées sénatrices. Il faut attendre encore près d'un quart de siècle la nomination d'une première sénatrice francophone, Mariana Beauchamp Jodoin en 1953.

En 1944, un épisode similaire a eu lieu. Alors qu'il y a de nombreux postes vacants au Sénat et que les deux seules femmes sénatrices qui y siègent proviennent de l'Ontario, un Montréalais du nom de Morris Goodman propose dans une lettre au *Saturday Night* la solution suivante: il serait souhaitable et généreux, écrit-il, que le premier ministre nomme au moins huit sénatrices, une dans chaque province. Lavis avait le mérite de faire d'une pierre deux coups, mais n'eût pas de suite... On comprendra que cela se passait il y a 70 ans.

Attendre la réforme magique du Sénat avant d'y appliquer le principe de la parité et subordonner ce principe à celui de la représentation des provinces ou des régions équivalait à amalgamer des problématiques qui n'ont pas à l'être. La demande des signataires de la « Campagne en faveur d'un Sénat égal au Canada » n'éliminera évidemment pas tous les problèmes de cette institution. Mais elle en réglerait au moins un, celui de l'inadmissible sous-représentation des femmes. Il

faut seulement le vouloir... Après tout, on est en 2016!

## Réponse de l'éditorialiste

Je l'ai bien écrit que la parité doit être un objectif pour le Sénat. Sauf que ce n'est pas au comité imposé par le gouvernement Trudeau à la faire. Un comité comme celui que propose Québec ou — encore mieux — une élection de trois candidats par l'Assemblée nationale, comme le propose la CAQ, reprendrait assurément l'objectif. Il ne s'agit pas d'attendre une utopique réforme globale! Au reste, soulignons que, sauf erreur, aucune Québécoise francophone n'était signataire de la lettre « Campagne en faveur d'un Sénat égal au Canada ». Il y a là, de la part d'un groupe représentant pourtant une représentativité de toutes les minorités, quelque chose comme un oubli de la minorité nationale du Québec. Et cela va de pair avec l'oubli fédéral que je déplorais.

Antoine Robitaille

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettoni-Panzani (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béjar-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corrivier (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Prévost (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim); Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

# 2,5 millions en primes de marché à l'Université Laval

PHILIPPE ORFALI

Les grandes universités montréalaises ne sont pas les seules à avoir recours à de généreuses primes de marché afin d'attirer ou de retenir certains professeurs sollicités par d'autres établissements. L'Université Laval y consacre bon an mal an plus de 2 millions de dollars, en dépit des compressions budgétaires imposées par Québec, a appris *Le Devoir*.

À l'instar de plusieurs universités réputées à l'échelle de la planète, l'Université Laval, comme l'Université du Québec à Montréal, McGill ou l'Université de Montréal, continue d'accorder plu-

sieurs millions de dollars en primes de marché à ses employés, en sus de leur salaire, sous prétexte qu'ils sont des sommités dans leur domaine et afin d'éviter qu'ils n'aillent chez le concurrent.

Ces « primes de marché » peuvent prendre la forme de primes annuelles, ou encore d'un montant unique obtenu à la signature d'un contrat lors de l'embauche de nouveaux professeurs.

Pour l'année 2014-2015, près de 200 professeurs de l'Université Laval ont reçu des primes individuelles, pour un montant global de 2,508 millions, ce qui correspond à un montant moyen de 12 795 \$ par professeur, a confirmé la maison d'enseignement.

Celle-ci n'a pas voulu accorder d'entrevue pour commenter la chose.

L'Université Laval compte actuellement 1454 professeurs, ce qui signifie que 13,5 % d'entre eux reçoivent ces primes.

Ce phénomène touche un nombre croissant d'universités. Par exemple, l'Université Concordia consacre pas moins de 3,5 millions en primes de marché, selon les données de l'année scolaire 2014-2015. Trois cents professeurs réputés auraient obtenu 10 000 \$ en moyenne en sus de leur salaire.

Il en va de même pour l'UQAM, McGill, l'UdeM, l'École polytechnique et HEC Montréal. À l'UdeM, 385 professeurs se sont partagé

3,1 millions. À l'UQAM, 86 personnes touchent des gratifications totalisant 1,04 million. McGill a pour sa part accordé 275 000 \$ en « primes de fidélisation » à 35 professeurs. L'Université du Québec à Chicoutimi offrirait pour sa part les primes les plus généreuses. Quatre professeurs ont reçu 27 000 \$ en moyenne sous la forme de primes l'an dernier.

Dans tous les cas, ces sommes s'ajoutent au salaire prévu à la convention collective des professeurs, variant d'une maison d'enseignement universitaire à l'autre, ou encore négocié au cas par cas.

*Le Devoir*

## AUBUT

SUITE DE LA PAGE 1

ont aussi contribué à cette prise de décision », dévoile le rapport.

Fait à noter, la plainte pour harcèlement visant Marcel Aubut n'a éclaté au grand jour qu'en septembre 2015, quand le *Globe and Mail* a révélé le dépôt d'une plainte officielle au COC, quelques jours plus tôt.

### Avertissement en 2008

Pourtant, M. Aubut avait reçu un premier « avertissement » des années avant, en 2008, lors d'un dîner avec le p.-d.g. du COC de l'époque, Michael Chambers. Le message, cependant, « était vague », souligne l'examen de M<sup>e</sup> Thomlinson. Il est peut-être devenu plus clair en 2011, quand le nouveau président a été rencontré par ses collègues Jean R. Dupré, Jolan Storch et Chris Overholt afin qu'il signe une lettre qui le sommait notamment de mettre fin aux baisers, allusions sexuelles et autres compliments envoyés à son entourage.

À ce moment, « de très sérieuses allégations » à propos d'une fin de semaine à Moncton pesaient sur Marcel Aubut. « *L'Alerte Marcel* », lancée par des employés du COC qui s'envoyaient courriels et messages textes pour s'alerter mutuellement de l'arrivée du président au bureau, faisait déjà partie des habitudes du personnel depuis 2009.

« Les femmes du COC ont été à la merci de cet homme aux mains baladeuses, et personne n'a rien fait, s'est désolée en entrevue la présidente du Conseil du statut de la femme, Julie Milville-Dechêne, après avoir pris connaissance du rapport. C'est difficile de croire qu'à cette époque, personne ne sait qu'il s'agit d'un geste illégal. Ça nous montre que tous ces gens-là ont choisi de protéger le président au détriment de toutes les femmes qui travaillaient au comité. »

Au fil des ans, aucune surveillance du président n'a été effectuée, et le conseil d'administration n'a pas été avisé de l'existence de la lettre signée par M<sup>e</sup> Aubut en 2011, indique M<sup>e</sup> Thomlinson dans le rapport. Elle note aussi que plusieurs



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Marcel Aubut a présenté publiquement ses excuses le 9 octobre dernier.

## Le COC s'est engagé à mettre en place huit recommandations

1. Améliorer la politique contre le harcèlement et l'intimidation
2. Former les employés sur le harcèlement proscrit (sexuel et personnel) en milieu de travail
3. Nommer d'une personne chargée de l'administration de la politique
4. Établir un système de tenue de dossiers
5. Garantir l'anonymat des personnes déposant une plainte
6. Envisager la révision du mandat du commissaire à l'éthique
7. Attribuer plus d'importance au respect et au bien-être à titre de valeurs fondamentales du Comité olympique canadien
8. Utiliser de façon continue des sondages et autres formes d'examen comme moyen de surveillance de la culture organisationnelle

gestionnaires ou membres de la direction ont admis avoir eu connaissance d'informations suggérant que certains employés du COC étaient victimes de harcèlement, mais qu'ils n'ont entrepris « aucune mesure significative » pour remédier à la situation.

« Ainsi, plusieurs employés du COC croient que le conseil d'administration et [le p.-d.g., le chef du marketing, le chef du sport et les directeurs exécutifs du COC] ont manqué à leur obligation de leur garantir un environnement sécuritaire », conclut l'examen.

À la présentation du rapport, la successeure de M<sup>e</sup> Aubut, Tricia Smith, s'est engagée au nom du COC à « apporter des améliorations profondes à son lieu de travail et sa gouvernance ».

« Il est évident que nous aurions pu faire davantage, a reconnu l'ex-athlète olympique. Je tiens à dire à tous nos employés et toutes les personnes qui ont été affectées que j'en suis profondément désolée. Nous vous avons laissé tomber. »

### Une réforme menée par la même direction

Le Comité s'engage à donner suite aux huit recommandations du rapport. Ainsi, en guise de réforme, le conseil d'administration a approuvé la création d'un poste de direction affecté spécifiquement aux ressources humaines, convenu de mettre en œuvre un examen complet de la gouvernance et choisi de créer un poste de secrétaire spécialisé en matière de gouvernance.

Le COC n'a pas cru bon, cependant, de revoir la composition de ses instances. Le conseil d'administration a notamment convenu, « à l'unanimité », de maintenir Chris Overholt — présent pour la signature de la lettre de M<sup>e</sup> Aubut en 2011 — en poste à titre de chef de la direction. Ce sera aussi M. Overholt qui assurera la mise en œuvre des changements recommandés, avec l'appui de quatre autres collègues, dont M<sup>me</sup> Smith. « Nous ferons mieux », s'est contentée de répondre cette dernière, quand on lui a demandé comment elle envisageait la mise en branle d'une réforme pilotée par la même administration qui est montrée du doigt dans le rapport.

*Le Devoir*

## CSDM

SUITE DE LA PAGE 1

De nombreux travailleurs ont ainsi vu le nombre d'heures travaillées réduit, particulièrement dans les cafétérias des écoles montréalaises ou chez les concierges.

### Effectifs malmenés

En entrevue, la présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, concède que des décisions difficiles attendent les gestionnaires et les élus scolaires d'ici au dévoilement du plan des effectifs 2016-2017, à la fin avril.

Il y aura « assurément » « plusieurs dizaines de postes en moins », confirme-t-elle. « Mais il est encore trop tôt » pour fournir davantage de précisions. Près de 80 % du budget de 1 milliard de la CSDM est consacré à la masse salariale et aux avantages sociaux.

« L'an dernier, quand on a

adopté le budget 2015-2016, on avait déjà indiqué que la dernière année [du plan de redressement de la CSDM], 2016-2017, mènerait, s'il n'y avait pas de changements dans les budgets octroyés par Québec, à des compressions de 18 millions », a-t-elle tenu à rappeler.

Le ministre de l'Éducation François Blais maintient depuis son entrée en poste, il y a près d'un an, que toute compression « ne doit pas affecter les élèves ». Plus que jamais, cela apparaît comme impossible, près de 70 conseillers pédagogiques ayant perdu leur poste l'an dernier, et ceux-ci étant à nouveau dans la mire de la CSDM, selon nos informations. Il a toutefois été impossible de confirmer combien de postes directement liés à la pédagogie et à l'enseignement pourraient être touchés par ce nouvel effort.

Joint par *Le Devoir*, le président du Syndicat des professionnelles et des professionnels du milieu de l'éducation

de Montréal, Michel Mayrand, n'a pas été en mesure de dire quel type d'emploi sera visé par les compressions, mais il semble déjà désormais acquis que les conseillers pédagogiques soient du nombre.

La CSDM compte déjà 65 postes équivalents à temps complet de moins que l'année précédente du côté du secteur du personnel administratif et technique, rappelle quant à elle l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA), le syndicat qui représente ces employés. Une dizaine de postes techniques en service aux élèves ont notamment été abolis, tels que des emplois de techniciens de travaux pratiques, en documentation, en loisirs et en travail social. Il en va de même pour une dizaine de postes de techniciens en informatique.

Depuis juillet 2010, le personnel de soutien représenté par l'APPA a connu une baisse de 220 postes équivalents à temps complet, soit une baisse de 17 % des effectifs. Des 213

postes en service direct aux élèves, il n'en reste que 169, soit une baisse de 20 %.

« Les personnes qui demeurent en poste doivent composer avec le fait qu'elles sont moins nombreuses pour en faire autant, sinon plus », souligne le président de l'APPA, Michel Picard. Les absences pour maladie sont en croissance et les troubles de santé mentale sont en voie d'être la raison principale de cet absentéisme, par exemple des troubles de l'adaptation, une dépression majeure, un épuisement... »

« Les gens n'en peuvent plus et partent de plus en plus pour de longues absences, dit-il. À leur retour, leurs postes les attendent encore, mais souvent avec des tâches accrues. Ils étaient partis parce qu'ils n'en pouvaient plus et reviennent dans pire. »

Du côté des concierges, ce sont de 6 à 9 postes qui pourraient être supprimés, selon le syndicat.

*Le Devoir*

## SCRUTIN

SUITE DE LA PAGE 1

La missive invite les lecteurs à signer une pétition pour exiger un référendum sur le sujet. « Justin Trudeau dit non à un référendum parce qu'il sait qu'il ne peut pas le gagner, soutient M. Reid. Au lieu de demander aux Canadiens ce qu'ils veulent, il prévoit imposer un plan qui va bénéficier à son Parti libéral, alors qu'il sera pratiquement impossible de le chasser du pouvoir. »

Un chroniqueur du *National Post* soulignait la semaine dernière le fort niveau d'ironie qui entoure ce débat : ceux qui exigent un référendum estiment généralement que le gouvernement élu n'a pas la légitimité pour réformer le système électoral. Mais ce sont les mêmes qui disent que ce système permet l'élection d'un gouvernement légitime...

N'empêche : bien au-delà des conservateurs, les appels sont nombreux dans le Canada anglais pour que le gouvernement accepte de soumettre à un référendum son projet de réforme. Ce qui n'est pas dans les cartons pour le moment, a indiqué à maintes reprises Justin Trudeau.

Le cabinet de la ministre responsable du dossier, Maryam Monsef, a réitéré au *Devoir* mardi qu'il y aura plutôt une « consultation », dont la forme demeure abstraite. « Il est essentiel de lancer une conversation avec les Canadiens et les parlementaires sur la façon de moderniser le système de scrutin », indique son attaché de presse, Paul Duchesne.

« Le système majoritaire uninominal en vigueur a été mis en place il y a très longtemps et mine la confiance du public pour ce qui est des élections et du vote », écrit M. Duchesne. Mais « avant de prendre des mesures, nous devons mener un processus de consultation réfléchi et solide au sujet des diverses options qui s'offrent à la population ».

### Comité

Un comité parlementaire regroupant tous les partis sera bel et bien mis sur pied dès la rentrée parlementaire, confirme Paul Duchesne. Cela « garantira qu'une vaste gamme de mesures de réforme électorale [sera] étudiée de manière équitable, affirme-t-il. Ce processus de mobilisation nationale permettra aux citoyens de l'ensemble du pays de se faire leur propre idée. »

Concrètement, le comité étudiera les avantages et désavantages des modes de scrutin proportionnel et préférentiel, précise-t-on. De même, les questions touchant le vote obligatoire et le vote en ligne seront étudiées par le comité.

Ces travaux serviront à élaborer un projet de loi proposant une réforme du mode de scrutin — une promesse que les libéraux ont intégrée à leur

*Le Devoir*

## Rectificatif

La chronique de Francine Pelletier publiée le 13 janvier 2016 et intitulée « Le terrorisme nouveau est arrivé » portait notamment sur les événements récents survenus en Allemagne et les plaintes d'agression sexuelle qui en ont résulté. Tout rapprochement entre ces événements et M. Marcel Aubut était inapproprié et nous nous en excusons.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

### La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

### Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

### Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

### Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

### Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

### Agenda culturel

Par courriel [agenda@ledevoir.com](mailto:agenda@ledevoir.com)